



© UNFPA ESARO

Stratégie de l'UNFPA en matière d'innovation

à l'horizon 2030

**L'innovation au service des droits
et de la liberté de choix :
par, pour et avec les femmes
et les jeunes**

Janvier 2025

Résumé analytique

« Ce n'est qu'en innovant que nous pourrions relever les défis de notre époque. Tout l'enjeu est de faire en sorte que l'innovation profite à toutes et à tous, et pas seulement à une poignée d'individus. »

António Guterres,
Secrétaire général des Nations Unies

Alors que les Nations Unies doivent faire face à des défis mondiaux de plus en plus urgents, il est plus important que jamais de mettre au point des solutions originales et innovantes.

En tant qu'organisme des Nations Unies chargé des questions de santé sexuelle et reproductive, la mission de l'UNFPA est de bâtir un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et chaque accouchement est sans danger. Un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel. Nous nous efforçons de ne laisser personne de côté et d'aider en premier lieu les populations les plus défavorisées.

L'innovation joue un rôle déterminant dans la capacité de l'UNFPA à agir à l'échelle et au rythme nécessaires pour mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et atteindre **nos trois résultats transformateurs**, à savoir « zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale », « zéro décès maternel évitable » et « zéro violence basée sur le genre et autres pratiques néfastes », d'ici 2030. Ces efforts s'inscrivent dans la vision stratégique des Nations Unies et de ses cinq axes de changement, « **ONU 2.0** ».

L'UNFPA reconnaît que promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction (SDSR) et assurer les droits et les choix pour toutes et tous requiert une approche audacieuse et innovante.

À travers l'innovation **par, pour et avec les femmes et les jeunes dans toute leur diversité**, l'UNFPA vise à offrir des chances égales aux femmes et aux filles et à **garantir les droits et la liberté de choix pour toutes et tous**. Ensemble, nous œuvrons pour #DésamorcerLesInégalités.

L'UNFPA s'engage à adopter une approche fondée sur les droits, inclusive et favorable à l'égalité des genres afin de ne laisser personne de côté. L'UNFPA considère que l'innovation ne se limite pas à la technologie, mais qu'elle englobe également la modification des comportements et les solutions systémiques, des leviers qui permettent d'avoir un impact social durable.

La stratégie se concentre sur l'ensemble du cycle de vie de l'innovation : nourrir les idées prometteuses, tester les solutions efficaces, y compris les innovations systémiques, et les déployer à grande échelle pour un maximum d'impact. Elle constitue une feuille de route stratégique pour la planification et la mise en œuvre des programmes de l'UNFPA dans les pays bénéficiant de ses programmes.

La collaboration est au cœur de la vision de l'UNFPA en matière d'innovation. Les partenariats avec les innovateurs, les communautés, la société civile, le secteur privé, la communauté de la recherche et de la production de connaissances et les agences des Nations Unies créent un mouvement mondial en faveur du changement.



© UNFPA



L'UNFPA reconnaît qu'il est essentiel de disposer d'une solide culture de l'innovation en interne. Cela suppose d'encourager la prise de risques mesurés, de mettre en avant les enseignements tirés des succès et des échecs, et de donner la priorité au partage des connaissances au sein de l'organisation. En renforçant les capacités du personnel, en cultivant une agilité opérationnelle sensible aux risques et en établissant un solide système de gestion des connaissances, l'UNFPA occupe une position privilégiée pour stimuler l'innovation de manière sûre et efficace.

L'UNFPA met en œuvre des programmes de développement et des programmes humanitaires dans des contextes complexes et fragiles, en se fixant des objectifs ambitieux et en utilisant des approches innovantes pour répondre aux besoins des femmes et des jeunes. Nous devons composer avec des risques contextuels accrus pour progresser efficacement vers la réalisation d'objectifs programmatiques en constante évolution. La poursuite incessante de l'innovation génère de nombreuses possibilités qui peuvent être exploitées pour obtenir des résultats exceptionnels.

Il est essentiel de déployer les innovations éprouvées à grande échelle pour optimiser leur portée et leur impact. Une approche fondée sur des éléments de preuve et sur les droits de l'homme permettra d'identifier les solutions les plus efficaces, tandis que des partenariats solides faciliteront le partage des connaissances et la mobilisation des ressources. En soutenant les innovations locales ayant un potentiel mondial, l'UNFPA peut s'assurer que les solutions les plus efficaces soient mises au service des populations les plus défavorisées.

Fort de cette stratégie globale, l'UNFPA est déterminé à tirer parti de l'innovation en tant que puissant moteur de changement. En cultivant un environnement collaboratif, flexible et propice à l'apprentissage, l'UNFPA entend autonomiser les femmes et les jeunes du monde entier, de sorte qu'ils puissent faire pleinement valoir leurs droits et leurs choix.

« Pour mettre fin aux inégalités et atteindre les objectifs de développement durable, nous devons éliminer les obstacles qui empêchent les femmes et les filles d'exercer leurs droits et leur liberté de choix. L'UNFPA œuvre de concert avec ses partenaires pour accompagner les innovations numériques, sociales et financières, qui sont autant d'investissements potentiellement transformateurs. »

Dr. Natalia Kanem

Directrice exécutive
de l'UNFPA

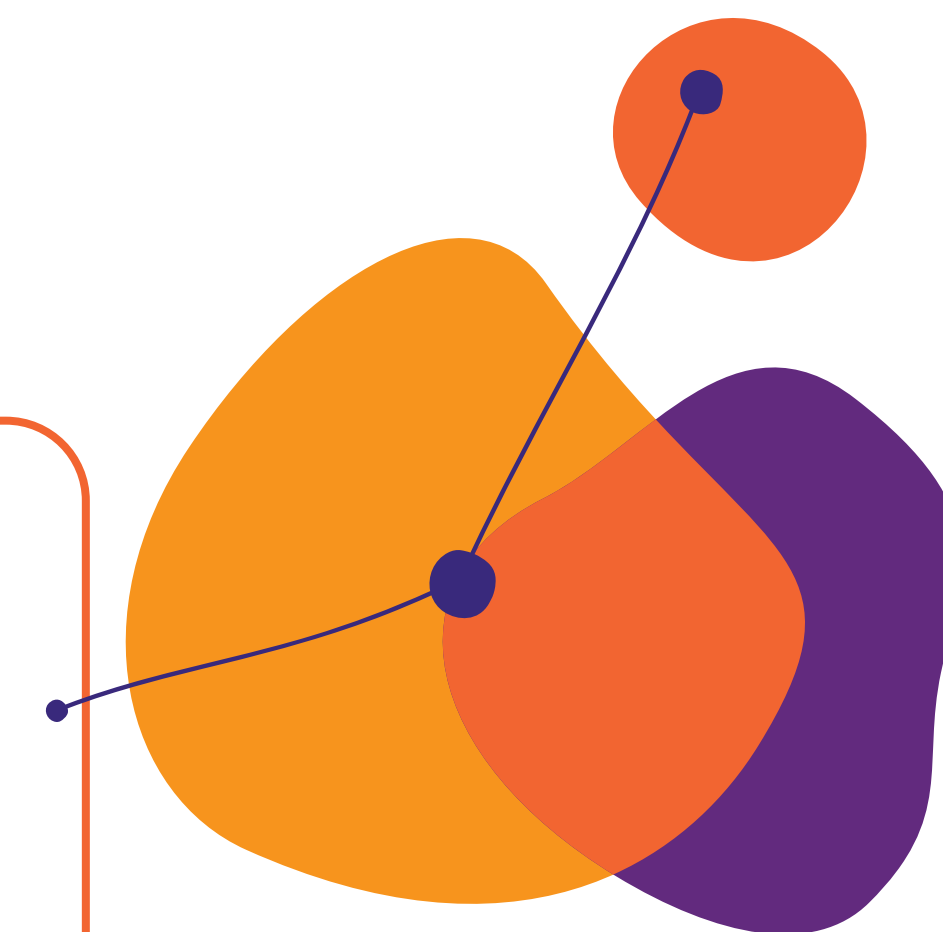
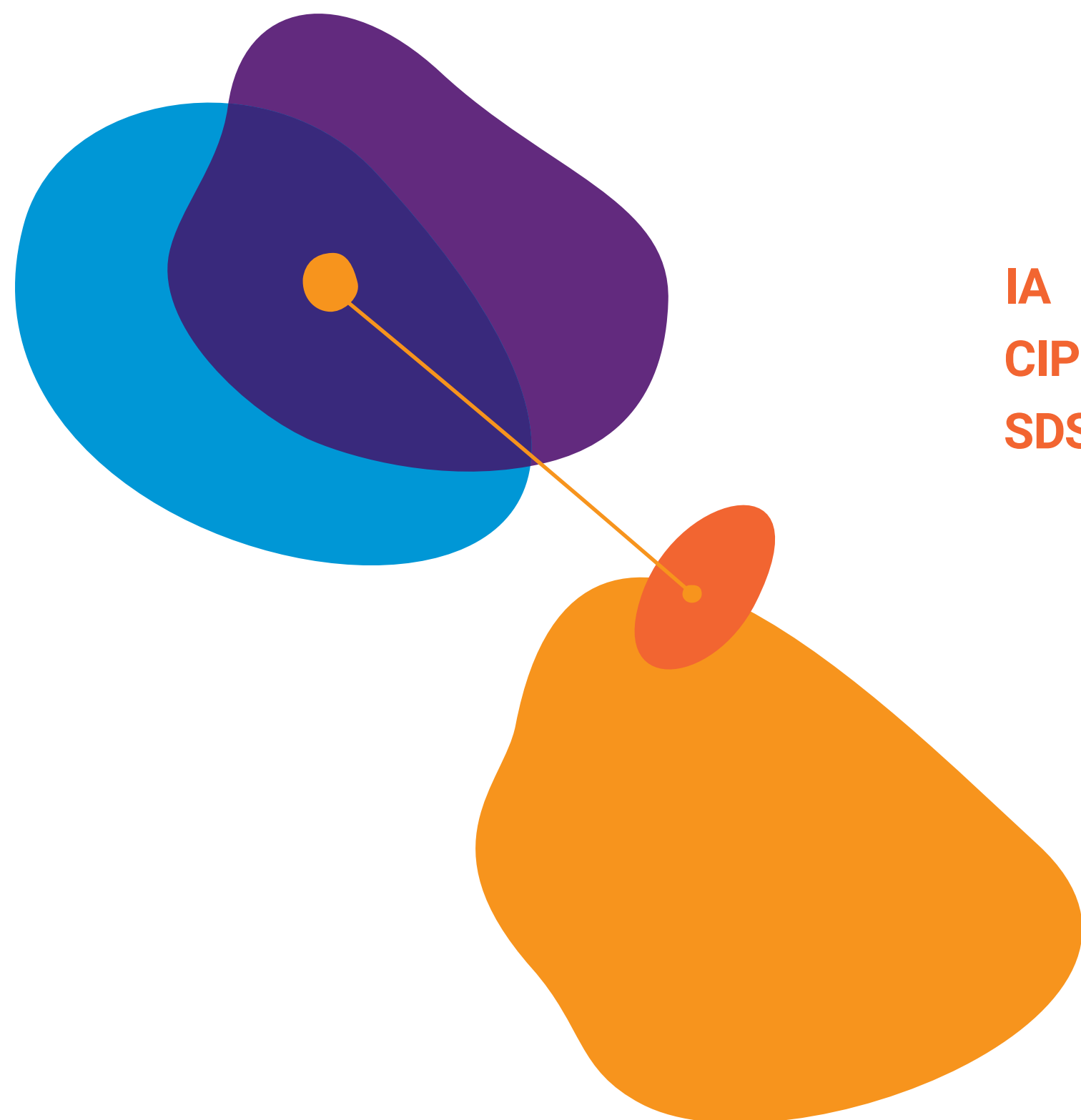
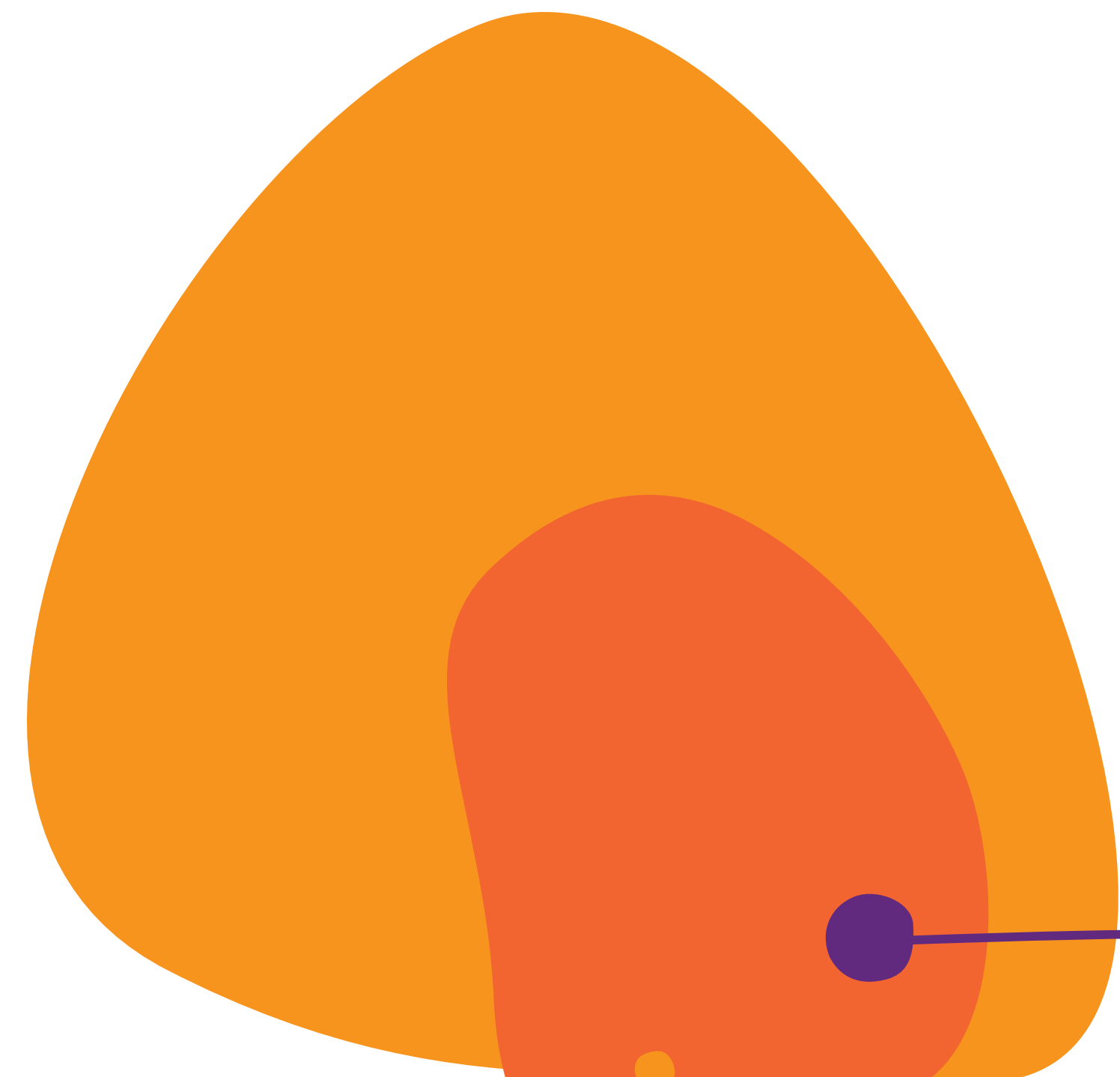
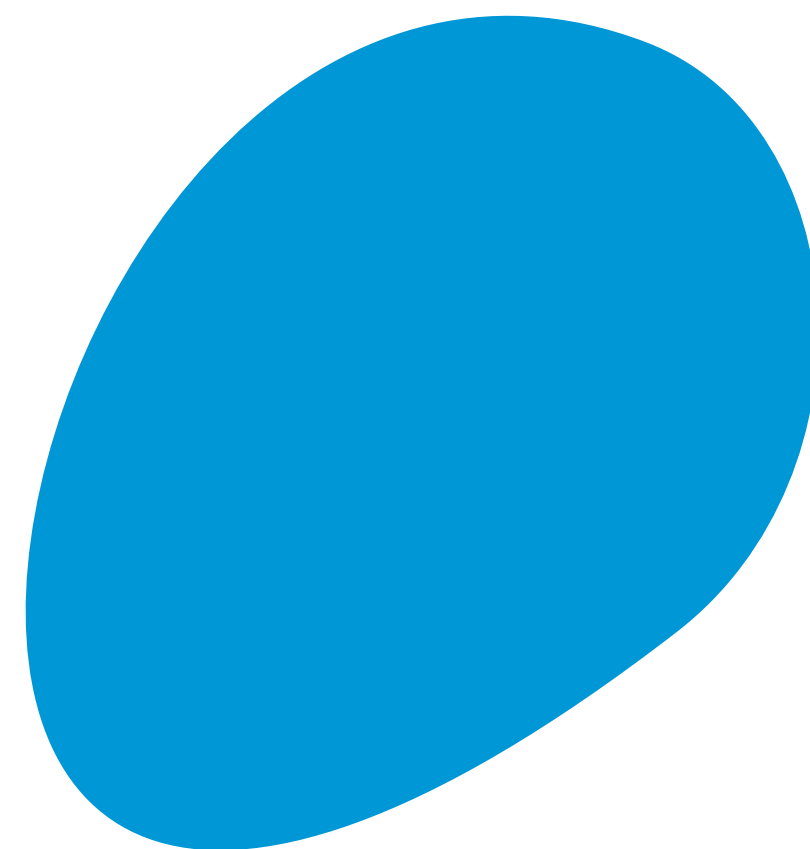


Table des matières

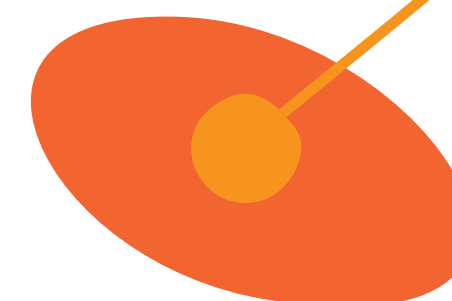
I.	Vision.	6
II.	Objectif et propos	8
III.	Principes directeurs	13
IV.	Théorie du changement	16
V.	Architecture, capacités et culture de l'innovation .	19
VI.	La mise à l'échelle des innovations efficaces . .	22
VII.	Écosystème de partenariats et d'innovation . . .	26
VIII.	Tirer parti du financement de l'innovation. . . .	28
IX.	Accepter le risque dans le contexte de l'innovation .	29
X.	Conclusion	30
 Annexe		
	Architecture de l'innovation de l'UNFPA	31

Abréviations et acronymes



IA
CIPD
SDSR

intelligence artificielle
Conférence internationale sur la population et le développement
santé et droits en matière de sexualité et de reproduction



I. Vision



© UNFPA Bénin

L'innovation est essentielle pour que l'UNFPA puisse agir à l'échelle et au rythme nécessaires pour réaliser le **Programme d'action de la CIPD** et atteindre nos trois résultats transformateurs d'ici 2030. L'UNFPA s'engage à tirer parti de l'innovation pour relever les défis de demain, à renforcer son impact, en particulier au profit des populations les plus défavorisées, et à exploiter les possibilités, le capital social, les financements et les technologies disponibles afin d'assurer l'adéquation de ses activités avec les objectifs visés dans des contextes de développement, d'urgence humanitaire et de conflit complexes. L'UNFPA promeut les innovations par, pour et avec les femmes et les jeunes afin d'offrir à toutes et à tous les mêmes chances et de garantir leurs droits et leur liberté de choix

Alors que les Nations Unies sont confrontées à de nombreux problèmes pressants, il est plus urgent que jamais de se préparer et d'être capable de créer des solutions originales et inventives. Pour reprendre les termes du Secrétaire général des Nations Unies, nous devons « être courageux, révolutionnaires et changer la donne, car sans innovations, nous ne pouvons pas relever les défis de nos jours ».

Notre définition de l'innovation

« Nous pouvons faire les choses différemment, et nous pouvons faire différentes choses. L'innovation ne consiste pas seulement en des technologies extrêmement sophistiquées ; parfois, il s'agit de choses extrêmement simples. »

António Guterres,
Secrétaire général des Nations Unies

En 2014, l'UNFPA a donné la priorité à la « promotion de l'innovation et de la créativité » afin d'encourager l'expérimentation, de soutenir la créativité et de mener des activités innovantes dans les domaines clés de son travail. Cette stratégie prolonge les efforts déjà entrepris pour généraliser l'innovation par la création collaborative de solutions novatrices avec des partenaires, la mise à l'échelle des innovations éprouvées, la conclusion de partenariats avec des innovateurs des secteurs public et privé et la mise en place d'une culture de l'innovation, qui se sont déjà soldés par des progrès considérables.

L'UNFPA reconnaît la nécessité d'accélérer son action et d'adopter des approches innovantes pour honorer les promesses du Programme d'action de la CIPD et atteindre les objectifs de développement durable. Il élargit à cet effet son approche de l'innovation à d'autres domaines que la technologie, tels que les normes sociales, les comportements et les systèmes, dans le but d'avoir un impact social par l'intermédiaire de l'innovation sociale.



© UNFPA Moldova

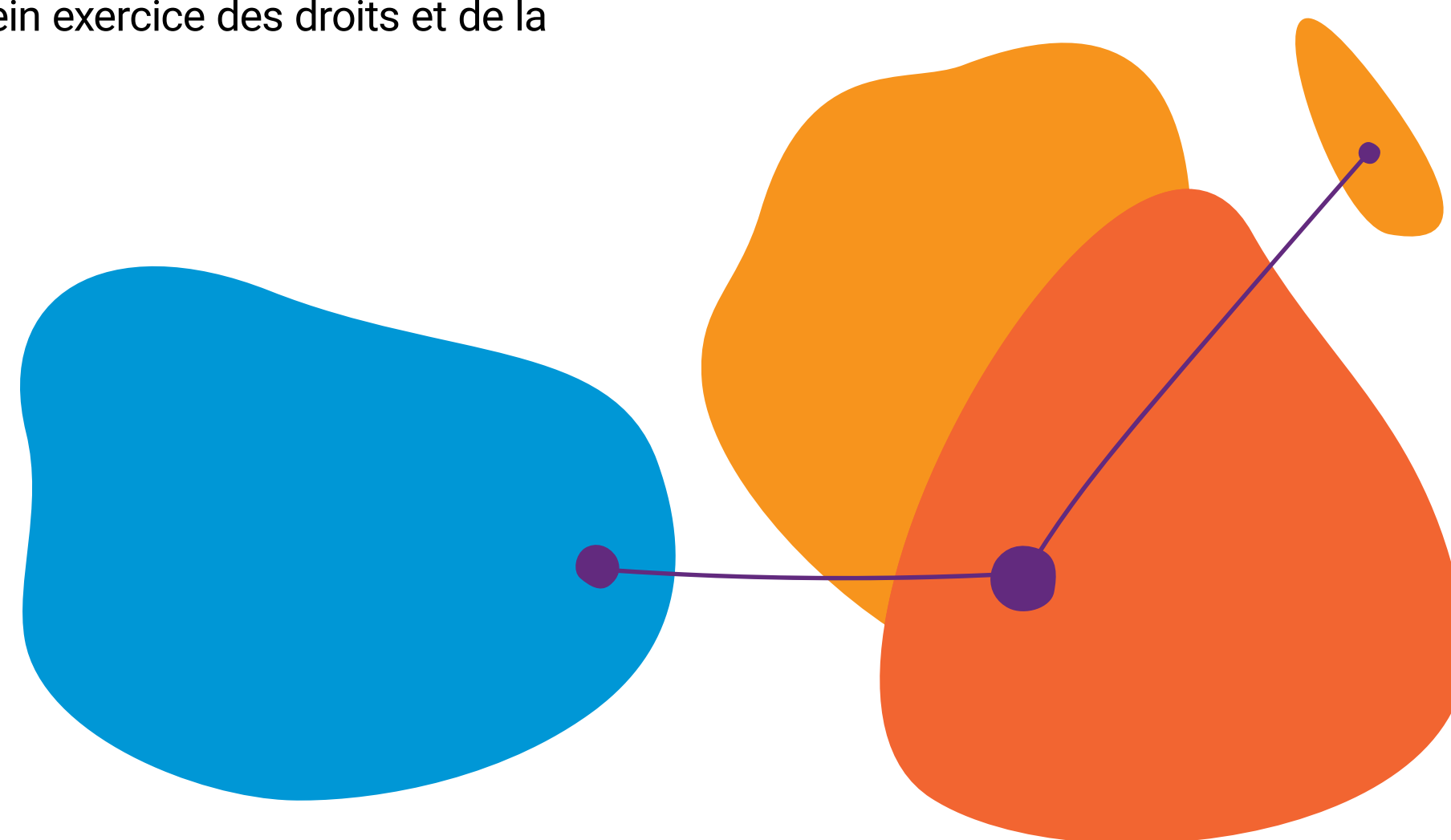
Le **Plan stratégique de l'UNFPA** pour 2022-2025 identifie six facteurs permettant d'accélérer les progrès vers l'obtention de nos trois résultats transformateurs :

- **Les approches reposant sur les droits de l'homme et les approches sexotransformatrices ;**
- **L'innovation et la numérisation ;**
- **Les partenariats, la coopération Sud-Sud et triangulaire et le financement ;**
- **Les données et les éléments de preuve ;**
- **Ne laisser personne de côté et aider les personnes les plus défavorisées en premier ;**
- **La résilience et la capacité d'adaptation, ainsi que la complémentarité des efforts de développement, d'aide humanitaire et en faveur de la paix.**

Pour chaque accélérateur, l'objectif est d'obtenir des résultats transformateurs pour les femmes et les jeunes tout en levant les obstacles entravant le plein exercice des droits et de la liberté de choix.

Pour transformer l'impact de l'UNFPA, il est essentiel de tirer parti de l'innovation en découvrant et en mettant en œuvre des solutions plus efficaces. L'UNFPA ne peut avoir un impact positif à grande échelle (aux niveaux national, transnational et régional) que si l'organisation innove à grande échelle, en collaboration avec des partenaires stratégiques.

Le Plan stratégique 2022-2025 intègre l'innovation dans tous ses résultats, y compris les résultats liés à l'élaboration des politiques et à la responsabilité, à la qualité des soins et des services, aux normes sociales et de genre, à l'évolution démographique et aux données démographiques, à l'action humanitaire, ainsi qu'aux adolescents et aux jeunes. Les solutions innovantes permettent de repenser notre façon d'aborder les mégatendances qui dessinent l'avenir de nos sociétés (les inégalités de revenus, les changements climatiques et démographiques, les progrès technologiques, l'urbanisation, etc.) et de veiller à ce que leur interdépendance avec les trois objectifs transformateurs de l'UNFPA soit pleinement intégrée et prise en compte.



II. Objectif et propos



© UNFPA/Fundeps

Objectif

La stratégie mondiale de l'UNFPA en matière d'innovation repose sur le principe d'une innovation par, pour et avec les femmes et les jeunes dans toute leur diversité. L'UNFPA aspire à l'égalité des chances pour les femmes et les jeunes afin de garantir les droits et la liberté de choix de toutes et tous, à travers une action collective ayant pour but de briser les barrières qui entravent le développement et le progrès.

L'UNFPA investit en priorité dans les innovations portées par des femmes, en facilitant leur accès à des financements, à des dispositifs de renforcement des capacités, à des savoirs ainsi qu'à un réseau de mentors et d'experts. Plus particulièrement, il vise à accroître les possibilités de concevoir et de développer des innovations centrées sur les femmes, à favoriser l'élaboration de produits et de services qui répondent aux besoins des femmes

et des jeunes en matière de santé et de bien-être et à apporter des solutions aux problèmes qui pèsent sur la vie des femmes dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

À travers ses financements, ses actions de plaidoyer aux niveaux mondial et local et son assistance technique, l'UNFPA place les priorités des femmes au cœur de la création de solutions innovantes, leur permettant ainsi de participer pleinement à la conception, au déploiement et à l'évaluation des innovations scientifiques, technologiques et financières, et ce, dans le respect des droits de l'homme.

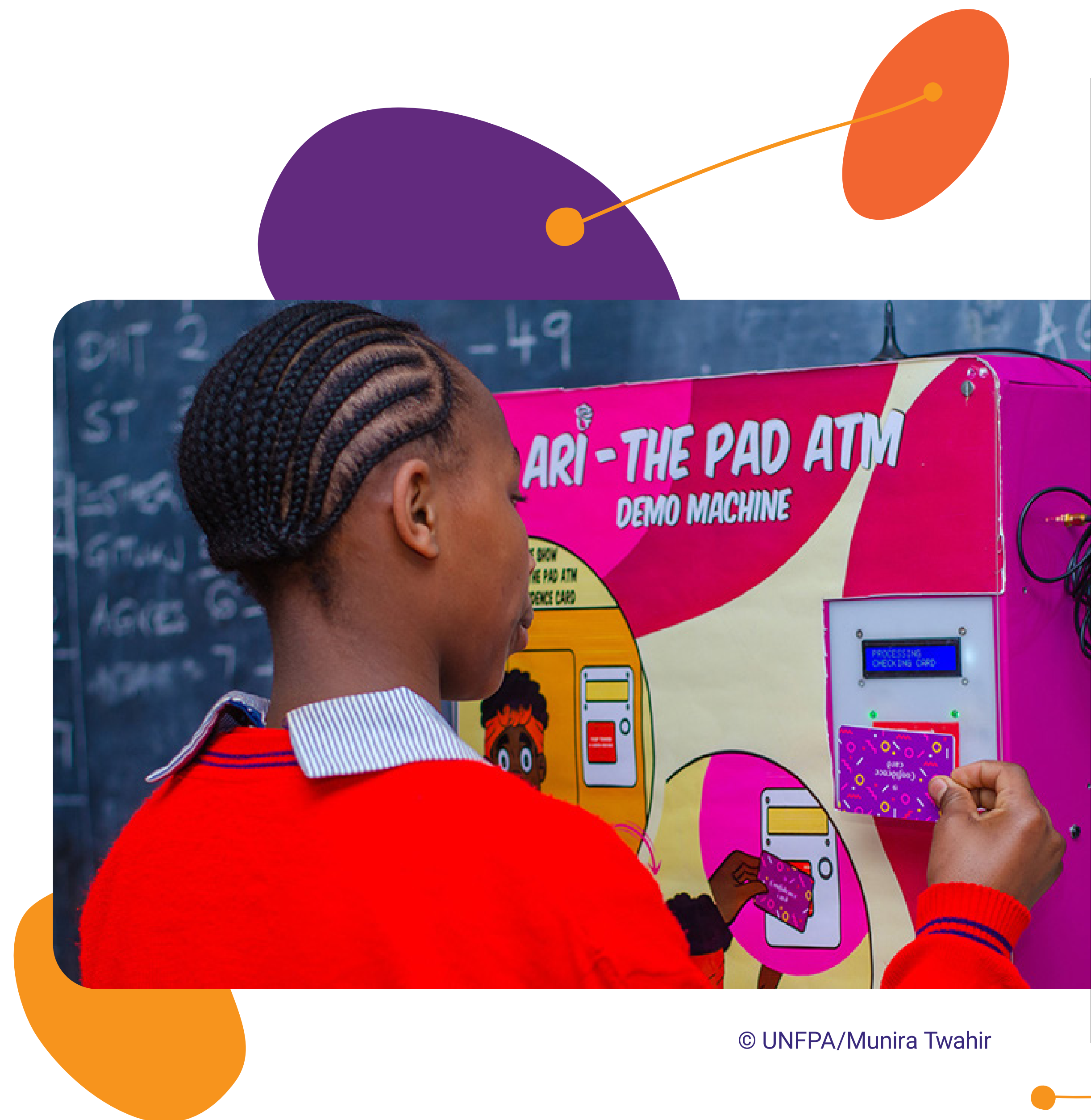
L'INNOVATION PAR LES FEMMES ET LES JEUNES

Le fonds d'accélération Equalizer a investi 1,5 million de dollars des États-Unis à travers les défis d'innovation de l'UNFPA, des possibilités de financement concurrentielles pour les innovateurs et les entreprises sociales implantées dans les pays de programme de l'UNFPA, pour soutenir 34 entreprises sociales et équipes dirigées par des femmes et des jeunes. Ce soutien a pris la forme de subventions de démarrage et de solutions de renforcement des capacités destinées à lutter contre la violence basée sur le genre et à améliorer la SDSR des femmes et des filles. Les innovations ainsi soutenues ont permis d'atteindre plus de 600 000 femmes et jeunes filles dans les pays de programme de l'UNFPA, et ont permis de réaliser des progrès significatifs, équitables et durables en matière de santé sexuelle et reproductive.

Au Nigeria, par exemple, le défi 4HerPower soutient Medtracka, une application mobile basée sur l'intelligence artificielle et développée

par des femmes qui contribue à réduire l'écart entre les genres en matière d'accès

à des soins de santé de qualité. Pensée pour les femmes et les jeunes filles, elle leur permet de consulter des gynécologues, des professionnels de la santé mentale et des thérapeutes en ligne et d'accéder plus facilement à des kits de diagnostic, des médicaments et des articles de soins personnels. À ce jour, cette application a permis d'atteindre plus de 8 000 jeunes et de distribuer plus de 4 000 produits de santé sexuelle et reproductive. En Bolivie, la solution SELF-DISCOVER[ED] dirigée par des femmes vise à sensibiliser les étudiants autochtones et de première génération à leurs droits afin de réduire les taux de grossesse et d'abus sexuels chez les adolescentes. Enfin, au Kenya, l'association menée par des femmes Ari The Pad a installé plus de 42 distributeurs dans des écoles des comtés de Nairobi et de Kiambu, qui ont permis de distribuer plus de 10 000 serviettes hygiéniques à des centaines d'étudiantes.



© UNFPA/Munira Twahir



© UNFPA Bénin

L'INNOVATION POUR LES FEMMES ET LES JEUNES

L'UNFPA soutient les innovations qui améliorent la santé et le bien-être des femmes et des jeunes, en privilégiant les efforts qui visent à éliminer les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, les décès maternels évitables et la violence basée sur le genre. Nous œuvrons pour que les femmes et les jeunes filles puissent exercer leur droit à la santé sexuelle et reproductive sans entrave.

L'UNFPA appuie un large éventail de solutions innovantes par l'intermédiaire de ses équipes régionales et de pays. Elles incluent, entre autres :

- **L'utilisation de drones pour livrer des produits sanguins et des produits de santé reproductive au Botswana et au Bénin.**
- **La montre de suivi menstruel low-tech, IMMI, en Moldavie.**
- **La formation des accoucheuses traditionnelles et l'enregistrement des naissances dans les communautés indigènes de Colombie (Partera Vital).**
- **L'appui aux plateformes basées sur l'intelligence artificielle qui fournissent aux professionnels de la santé un accès direct et instantané à des directives cliniques fondées sur des éléments de preuve et actualisées sur les soins obstétriques et néonataux d'urgence de base, ainsi que sur la planification familiale (à l'instar de l'application Safe Delivery), et qui offrent aux jeunes des informations de qualité sur la SDSR (par exemple, JustAsk!).**
- **Des plateformes destinées à accompagner les personnes ayant survécu à des violences basées sur le genre ou qui risquent d'en subir (Plataforma Mulher Segura, SafeYOU, Amaali, etc.).**

L'INNOVATION AVEC LES FEMMES ET LES JEUNES

De nombreux éléments de preuve attestent d'inégalités entre les genres dans la conception et le développement de solutions scientifiques, technologiques et financières dans tous les secteurs, y compris ceux des soins de santé, du bien-être et de l'éducation. Faute d'une inclusion suffisante des femmes, les produits sont insensibles au genre et l'offre de solutions centrées sur les femmes demeure insatisfaisante. Alors que la technologie et la science ont le pouvoir de façonner notre avenir, il est essentiel de veiller à ce que les femmes et les filles, dans toute leur diversité, soient non seulement statistiquement visibles, mais aussi activement impliquées dans la conception et le développement des solutions.

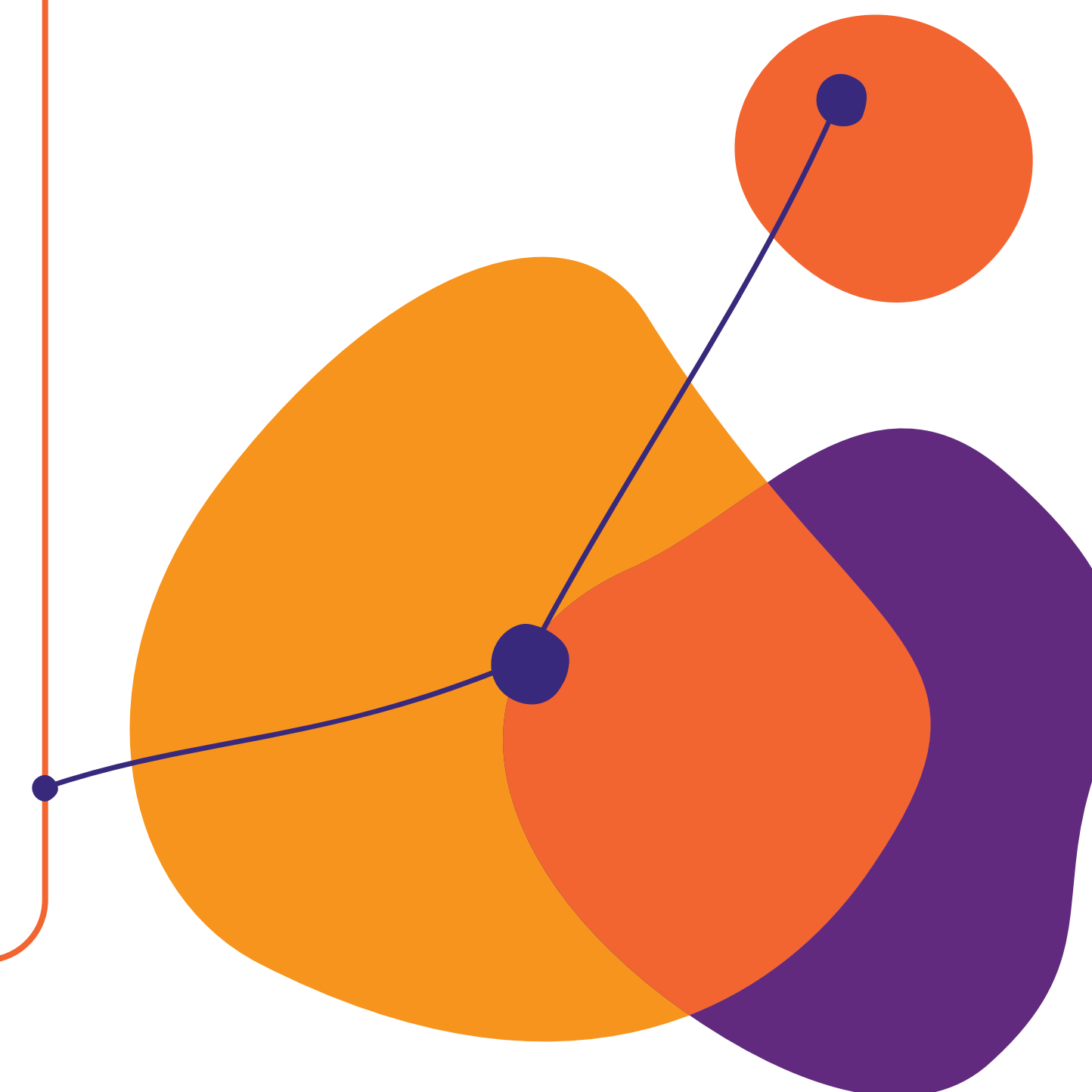
L'UNFPA a créé l'Equity 2030 Alliance pour accélérer la normalisation de l'égalité des genres dans les solutions scientifiques, technologiques et financières par l'introduction d'éléments de preuve et de stratégies fondés sur des données. Il met à profit son pouvoir de mobilisation pour rassembler les principales parties prenantes des secteurs public et privé et ainsi décupler le pouvoir de ses membres à l'échelle mondiale afin de rompre avec le statu quo actuel et de mettre en place des solutions scientifiques et technologiques transformatrices de la conception des genres.

Nous sommes convaincus que nos initiatives et nos actions de plaidoyer conjointes ouvriront la voie à un avenir inclusif, durable et favorable à l'égalité des genres, dans lequel les femmes et les filles pourront faire entendre leur voix et satisfaire leurs besoins et qui permettra aux jeunes de réaliser pleinement leur potentiel. L'avenir ne sera plus équitable que si les progrès scientifiques et technologiques tiennent compte des besoins de toutes et de tous.

Nous devons être **#ÉquitablesParNature**.



EQUITY 2030 ALLIANCE



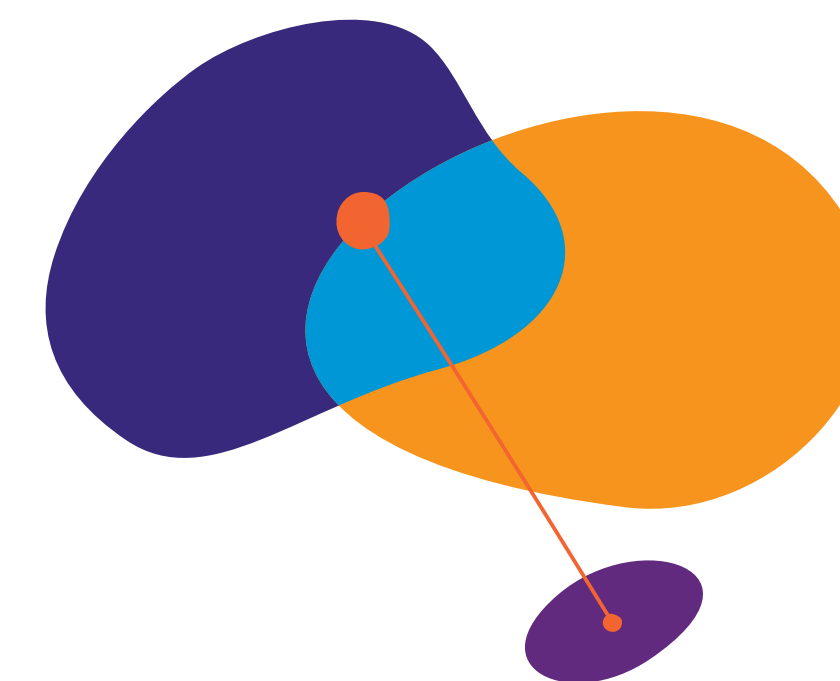


Objectif

L'UNFPA est déterminé à encourager l'innovation et le changement organisationnel afin de s'assurer qu'il est prêt pour l'avenir et à même de favoriser un environnement dynamique propice à l'innovation et aux projets transformateurs. Nous entendons atteindre notre objectif en tirant parti de chaque possibilité, du capital social, des financements et de la technologie, et en poursuivant les objectifs suivants :

- **Renforcer l'architecture et les capacités d'innovation de l'organisation** : veiller à ce que notre cadre d'innovation soit robuste tout en restant suffisamment souple pour répondre aux contraintes dynamiques de notre travail.
- **Mettre à l'échelle les innovations qui se sont avérées sûres, efficaces et performantes** : identifier et renforcer les innovations qui présentent un potentiel considérable, en particulier pour les populations marginalisées.
- **Conclure de nouveaux partenariats et tisser des liens avec les écosystèmes d'innovation pertinents** : collaborer avec diverses parties prenantes pour élargir notre écosystème d'innovation et accéder à de nouvelles ressources et expertises.

- **Développer les communautés et la culture de l'innovation** : promouvoir une culture de l'adaptabilité, de la créativité et de l'expérimentation pour répondre efficacement aux nouveaux défis et saisir les nouvelles possibilités, tout en créant un écosystème d'innovateurs sociaux axés sur l'impact. À cet effet, il convient notamment d'inciter les principales parties prenantes à s'assurer que leurs modèles sont fondés sur les droits, sûrs, inclusifs, équitables et adaptés aux femmes.
- **Renforcer et mettre à profit le financement de l'innovation** : explorer des modèles de financement innovants pour soutenir et mettre à l'échelle les innovations efficaces.



III. Principes directeurs

Principes d'innovation des Nations Unies

- | | |
|---|---|
|  Concevoir conjointement avec l'utilisateur |  Utiliser des normes ouvertes, des données ouvertes, des sources ouvertes et l'innovation ouverte |
|  Comprendre l'écosystème existant |  Réutiliser et améliorer |
|  Prévoir une mise à l'échelle |  Ne pas nuire |
|  Faire le choix de la durabilité |  Collaborer |
|  Reposer sur les données | |

Conformément aux grands principes d'innovation des Nations Unies, la stratégie de l'UNFPA en matière d'innovation renforce les approches de l'innovation portées par les femmes et les jeunes, centrées sur les femmes et favorisant l'égalité des genres, en s'appuyant sur les principes directeurs suivants :

- 1. S'aligner sur les initiatives mondiales :** la stratégie prend le parti d'une innovation qui s'inscrit dans la lignée du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'ONU 2.0 et du Plan stratégique 2022-2025 de l'UNFPA. Elle mise sur les partenariats, le partage des connaissances ainsi que la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, régionale et internationale dans les domaines de la science, de la culture, de la technologie et de l'innovation.
- 2. S'aligner sur le plan stratégique de l'UNFPA :** la stratégie s'appuie sur le plan stratégique 2022-2025 de l'UNFPA et vise à éclairer le plan stratégique 2026-2029. Elle démontre l'impact de l'innovation sur les six résultats et les six accélérateurs du plan stratégique actuel.
- 3. Tirer parti de la puissance des technologies d'avant-garde :** la stratégie s'inscrit dans une démarche proactive visant à expérimenter et à mettre en œuvre des technologies d'avant-garde sûres, éthiques et respectueuses des droits afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes et des opérations de l'UNFPA. L'organisation collabore étroitement avec d'autres entités des Nations Unies pour s'assurer que l'intelligence artificielle est mise au point et utilisée dans le respect des droits de l'homme et des normes éthiques, sur la base des Principes relatifs à l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans le système des Nations Unies.
- 4. Être fondée sur les droits, favorable à l'égalité entre les genres et centré sur les femmes :** la stratégie met l'accent sur des solutions innovantes éthiques, inclusives, centrées sur les femmes et favorables à l'égalité entre les genres.

L'innovation

Développer des compétences d'innovation et une culture de l'innovation suppose de créer des environnements qui encouragent la créativité, la prise de risques et l'apprentissage continu. Il ne s'agit pas seulement de résoudre des problèmes, mais de considérer les défis comme des occasions de trouver des idées et des solutions révolutionnaires.



5. **Encourager la participation et répondre aux besoins** : la stratégie reconnaît la diversité des besoins, les différents niveaux d'appropriation de la science et de l'innovation, les priorités et les capacités des groupes géographiques et de population, et met l'accent sur une approche participative et axée sur les besoins, qui garantit que les innovations sont le fruit d'un travail collectif, qu'elles sont adaptées aux contextes locaux, nationaux et régionaux et qu'elles en tiennent compte, qu'elles répondent aux besoins des populations vulnérables et défavorisées, et qu'elles permettent une appropriation au niveau national. L'UNFPA entend veiller à ce que les innovations ciblent les principaux goulets d'étranglement identifiés à tous les niveaux, en privilégiant les solutions qui visent à atteindre les populations les plus défavorisées.
6. **Rechercher l'impact et la durabilité** : la stratégie s'attache en priorité aux innovations qui présentent le plus grand potentiel en matière d'impact et de durabilité, tout en tenant compte des dimensions socioéconomiques par l'intermédiaire d'analyses, d'études d'impact, d'activités de suivi et d'évaluations. Pour l'UNFPA, la notion d'innovation ne s'arrête pas aux seules solutions novatrices et nouvelles technologies, elle englobe également le perfectionnement des solutions existantes dans le but de renforcer les approches en vigueur et d'ouvrir de nouvelles perspectives pour mettre à profit les enseignements que nous avons tirés les uns des autres.
7. **Saisir les occasions et tenir compte des risques** : la stratégie vise à saisir les occasions tout en tenant compte des risques identifiés et en les gérant judicieusement et conjointement.
8. **Créer un écosystème de collaboration, de partenariats et d'innovation** : la stratégie élargit et renforce le rôle des partenariats et des collaborations aux échelons mondial, régional et national afin de favoriser la mise à l'échelle et la durabilité des solutions innovantes, de construire un écosystème d'innovation et de hisser l'UNFPA au premier rang des acteurs qui promeuvent une innovation centrée sur les femmes et favorable à l'égalité entre les genres, de sorte qu'il s'acquitte au mieux de sa mission et de son mandat.
9. **Intégrer la sécurité dès la conception** : la stratégie affirme que les aspects liés à la sûreté, à la sécurité et à la confidentialité sont pleinement pris en compte dans la conception des technologies afin de prévenir et d'atténuer les préjudices causés aux utilisateurs, y compris aux plus marginalisés. Il importe d'influencer les normes sectorielles pour que des mécanismes de sécurité soient prévus dès la conception des produits et ainsi garantir un accès et un usage équitables des innovations technologiques.
10. **Garantir la confidentialité des données** : l'UNFPA accorde la plus haute importance à la confidentialité des données. Il s'agit d'un droit humain fondamental et universel, qui touche à la fois notre vie privée et notre vie professionnelle, tant au niveau individuel que collectif. L'UNFPA traite toutes les informations partagées en prenant toutes les précautions nécessaires pour garantir leur sécurité et ne les utilise d'aucune autre manière que celle décrite dans sa politique de confidentialité, dans les politiques spécifiques à chaque site ou d'aucune autre manière que celle à laquelle l'utilisateur a explicitement consenti. Il utilise un éventail de techniques et de mesures qui visent à protéger les informations conservées dans son système contre toute perte, toute utilisation abusive, tout accès ou toute divulgation non autorisés, toute altération ou toute destruction. L'UNFPA insiste sur la nécessité de limiter la collecte de données des utilisateurs au strict minimum nécessaire et de ne pas partager ces informations avec des tiers.

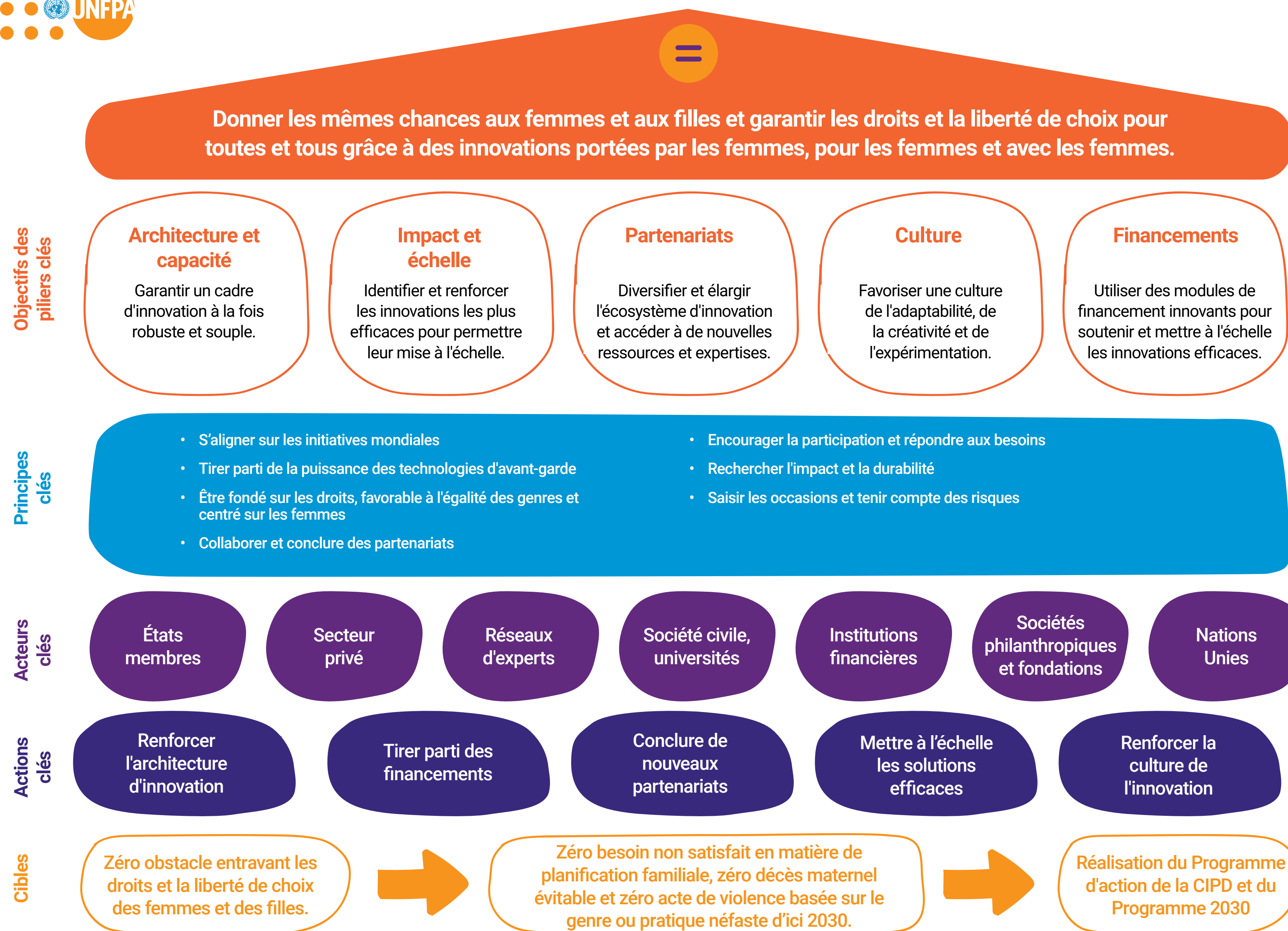
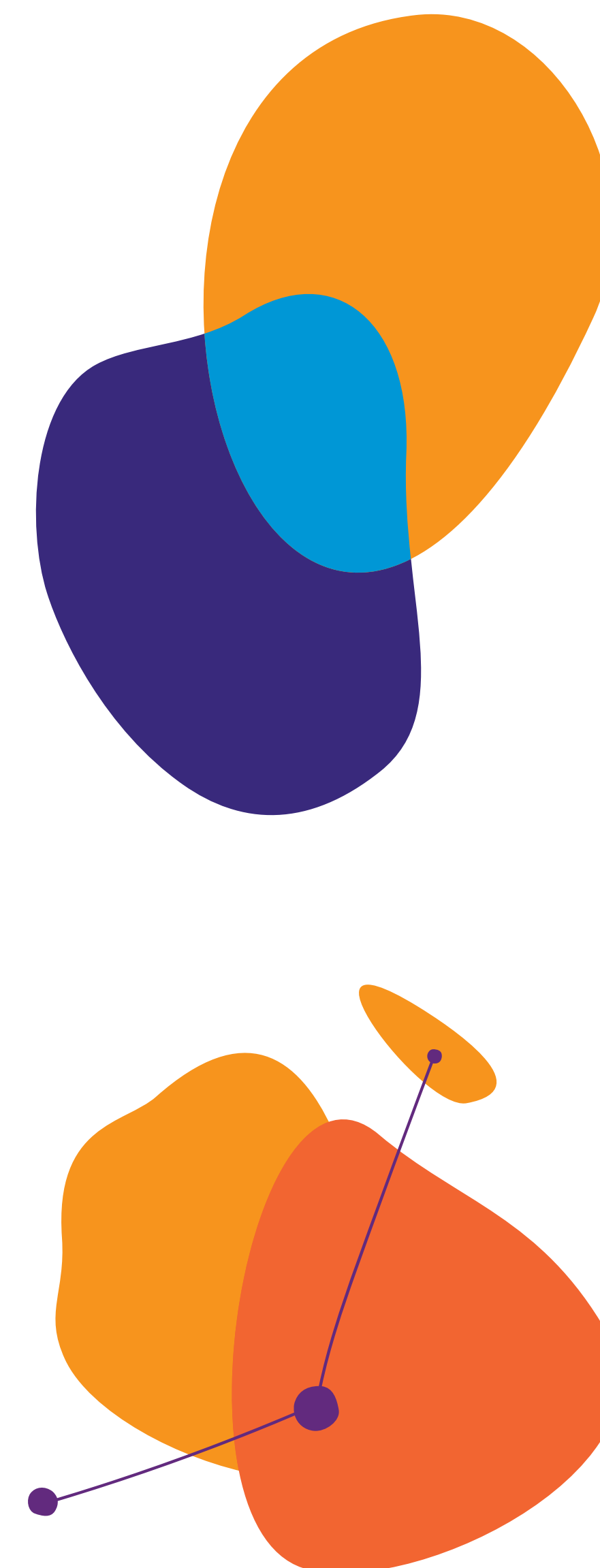
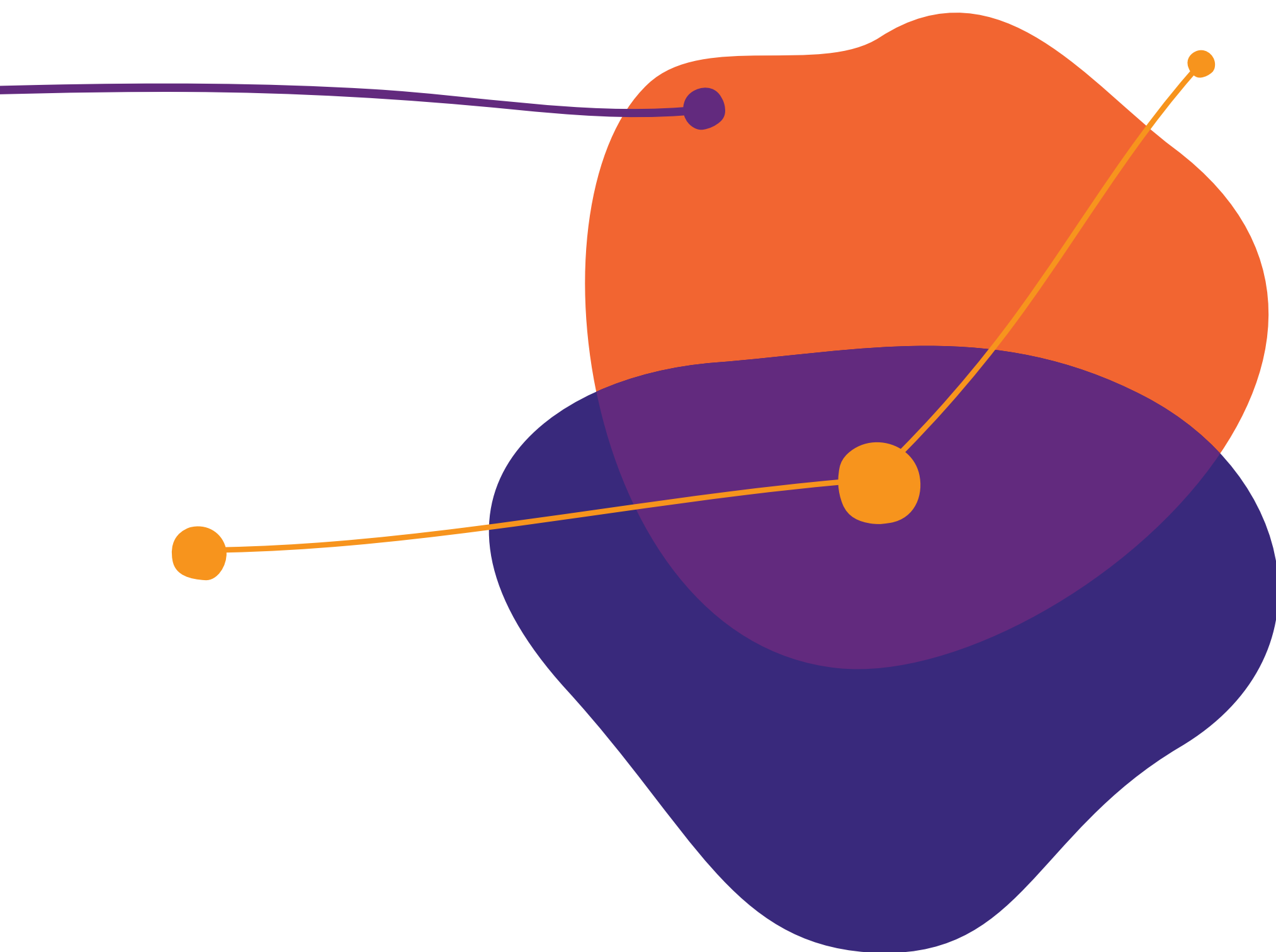


Figure 1. Cadre stratégique de l'UNFPA en matière d'innovation



IV. Théorie du changement



L'UNFPA permet, facilite et accélère les innovations par, pour et avec les femmes et les jeunes dans toute leur diversité. La mission de l'UNFPA s'articule autour du déploiement stratégique de l'innovation en tant que catalyseur essentiel pour atteindre ses objectifs transformateurs. Il contribue ainsi considérablement à la réalisation du Programme d'action de la CIPD et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

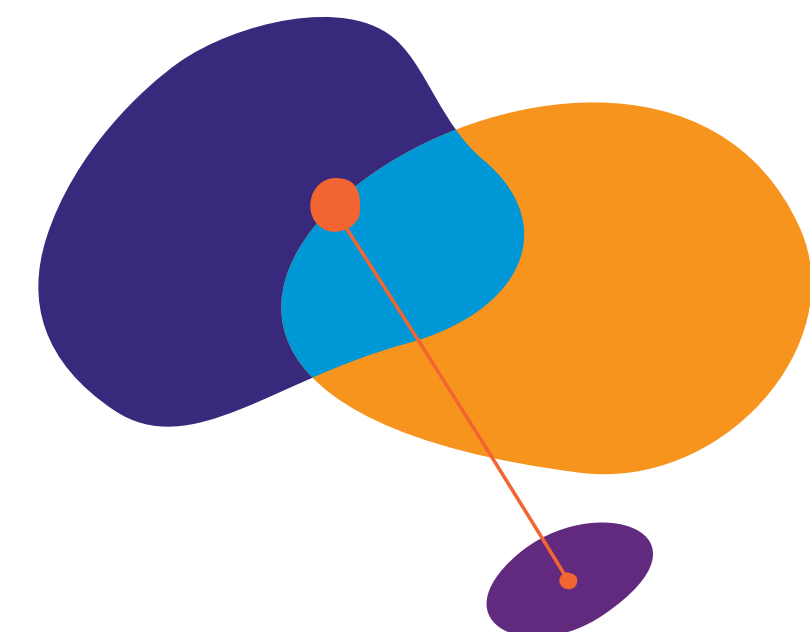
Conscient de la diversité des défis, des besoins et des capacités d'un pays à l'autre, en particulier en matière d'infrastructures, d'éducation et de capacités techniques, l'UNFPA reconnaît la nécessité d'une action coordonnée entre les différents acteurs. Cette démarche fait de l'UNFPA une entité centrale, qui fournit des biens publics mondiaux, des connaissances, des conseils et une cohérence stratégique.

Afin de concrétiser la vision de notre stratégie, l'UNFPA s'efforce de garantir que tous les pays puissent accéder aux innovations nécessaires pour surmonter les obstacles complexes qui entravent les droits et la liberté de choix des femmes et des jeunes. Cette vision nécessite la mise en place d'un environnement favorable au renforcement des capacités, à la mutualisation des connaissances et à la sélection des savoirs pour soutenir l'innovation. Elle requiert une approche globale, favorable à l'égalité des genres, inclusive et durable, qui implique activement les populations marginalisées et laissées

pour compte dans le développement et l'exploitation de l'innovation dans tous les contextes.

Divers obstacles entravent notre capacité à accélérer l'obtention des résultats transformateurs de l'UNFPA par l'innovation, notamment : le déficit d'investissements dans la recherche, le développement et l'innovation ; un accès et une adhésion insuffisants ; des lacunes dans la prise de décisions fondées sur des éléments de preuve ; et des inégalités de genre dans la conception des solutions liées aux technologies, à la science et aux investissements. Il convient de remédier à ces problèmes pour atteindre nos trois résultats transformateurs d'ici 2030 : éliminer les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, prévenir les décès maternels évitables et mettre un terme aux violences basées sur le genre et aux pratiques néfastes.

Pour ce faire, il importe non seulement d'accélérer les progrès, mais aussi de transformer notre approche opérationnelle pour qu'elle soit davantage axée sur l'innovation.





© UNFPA/Samiha Yunus

Les directives relatives à l'élaboration des descriptifs de programme de pays tiennent compte de l'innovation. Les programmes doivent être élaborés selon un processus rigoureux fondé sur une théorie du changement, en suivant les étapes clés suivantes : identifier les problèmes fondamentaux, en déterminer les causes profondes, étudier des solutions innovantes et hiérarchiser les priorités de manière adéquates conjointement avec l'ensemble des parties prenantes. Les pays de programme de l'UNFPA sont tenus de fournir un cadre de réflexion et d'adaptation qui s'appuie sur des éléments de preuve et des expériences pour éclairer l'innovation et l'amélioration pendant la phase de mise en œuvre des descriptifs de programme de pays.

La santé sexuelle et reproductive reste la principale cause de décès et d'invalidité chez les femmes et les filles dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, où les investissements dans la recherche et l'innovation en matière de santé des femmes font cruellement défaut. De nombreux éléments attestent de l'absence de prise en compte de la dimension de genre dans la conception des produits technologiques dans tous les secteurs, ce qui souligne la nécessité de solutions favorables à l'égalité des genres pour faire progresser l'égalité et stimuler la croissance économique. Il est urgent d'adopter une approche multisectorielle pour créer des innovations technologiques fondées sur les droits, éthiques, inclusives et favorables à l'égalité des genres.

Afin de combler l'écart entre les recherches en cours et les innovations, d'une part, et leur accessibilité et leur adoption au niveau local, d'autre part, en particulier dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire, et de réduire les inégalités de genre en matière d'accès à la technologie, l'UNFPA s'engage à mettre l'innovation au service de l'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs d'ici 2030. Notre approche consiste notamment à renforcer notre architecture de l'innovation, à mettre les solutions efficaces à l'échelle, à conclure de nouveaux partenariats, à tirer parti des financements et à développer notre culture de l'innovation afin de renforcer les approches portées par les femmes et les jeunes, centrées sur les femmes et favorables à l'égalité des genres.

En passant de la simple mise en œuvre de l'innovation à sa gestion stratégique, et en abandonnant les efforts isolés au profit d'un état d'esprit organisationnel cohérent et original, l'UNFPA prend les mesures nécessaires pour se doter des capacités requises pour répondre efficacement à ces priorités.

Défis

- Les progrès en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs stagnent.
- Les innovations portées par les femmes, par les jeunes et centrées sur les femmes ne bénéficient pas d'investissements suffisants.
- La conception de solutions innovantes favorables à l'égalité des genres n'est pas normalisée.
- La capacité à concevoir et mettre en œuvre des innovations est limitée.
- Les innovations sont difficilement accessibles et rarement adaptées au contexte local.
- Les risques associés à des résultats, des ressources et un environnement politique imprévisibles sont contraignants.

Facteurs

- Une participation communautaire et des innovations spécifiques au contexte.
- Un écosystème mondial et local de partenaires et d'innovateurs.
- Un pouvoir de mobilisation pour accroître la portée et l'impact par l'intermédiaire des partenaires.

Actions stratégiques

- Tirer parti des financements
- Conclure de nouveaux partenariats
- Tirer parti de l'impact des activités de plaidoyer

Favoriser les innovations par, pour et avec les femmes et les jeunes grâce à des innovations fondées sur les droits, favorables à l'égalité des genres et centrées sur les femmes.

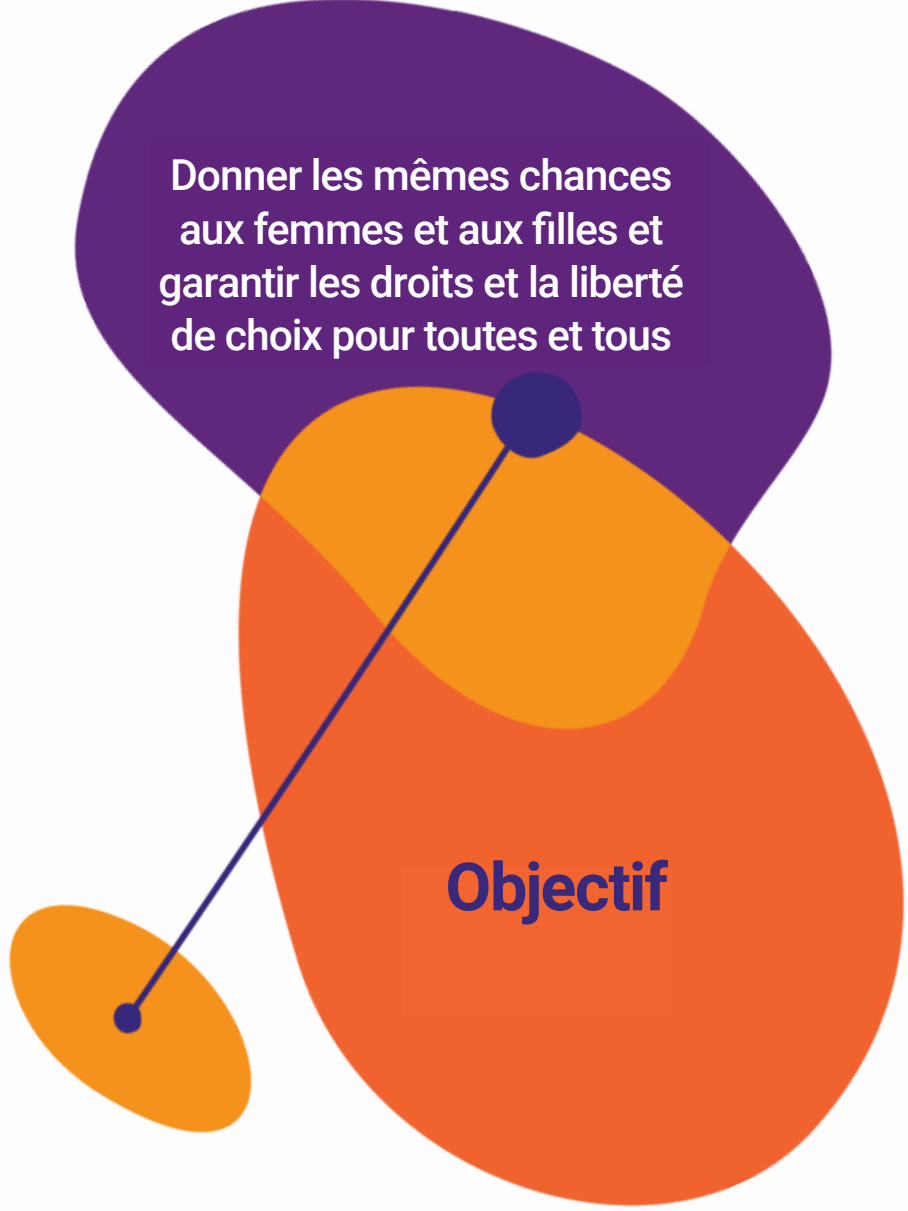
- Renforcer l'architecture d'innovation et la culture de l'innovation
- Tirer parti du pouvoir des nouvelles technologies fondées sur les droits et de la numérisation
- Renforcer l'architecture d'innovation et la culture de l'innovation

- L'engagement des parties prenantes à travers les cinq axes de changement d'ONU 2.0
- Les technologies d'avant-garde, notamment l'IA et la chaîne de blocs
- La participation communautaire et les innovations spécifiques au contexte

Facteurs

Résultats

- 0 besoin de planification familiale non satisfait
- 0 décès maternel évitable
- 0 violence basée sur le genre et autres pratiques néfastes

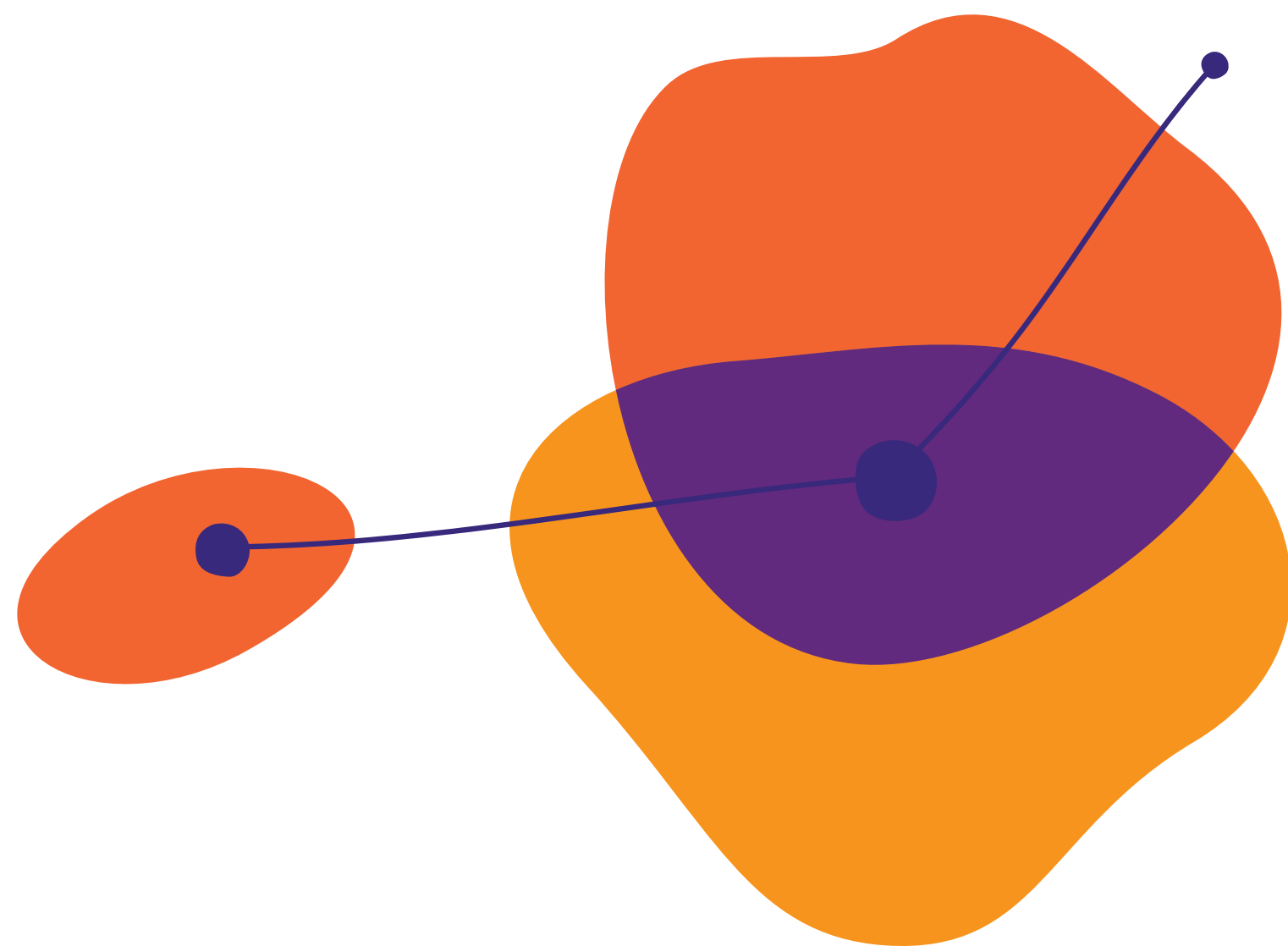


En mettant l'accent sur l'innovation de manière stratégique, l'UNFPA est à même de relever les défis de demain et de saisir les occasions d'avoir un impact durable sur la vie des femmes et des filles partout dans le monde.

Figure 2. Théorie du changement de la stratégie de l'UNFPA en matière d'innovation



V. Architecture, capacités et culture de l'innovation

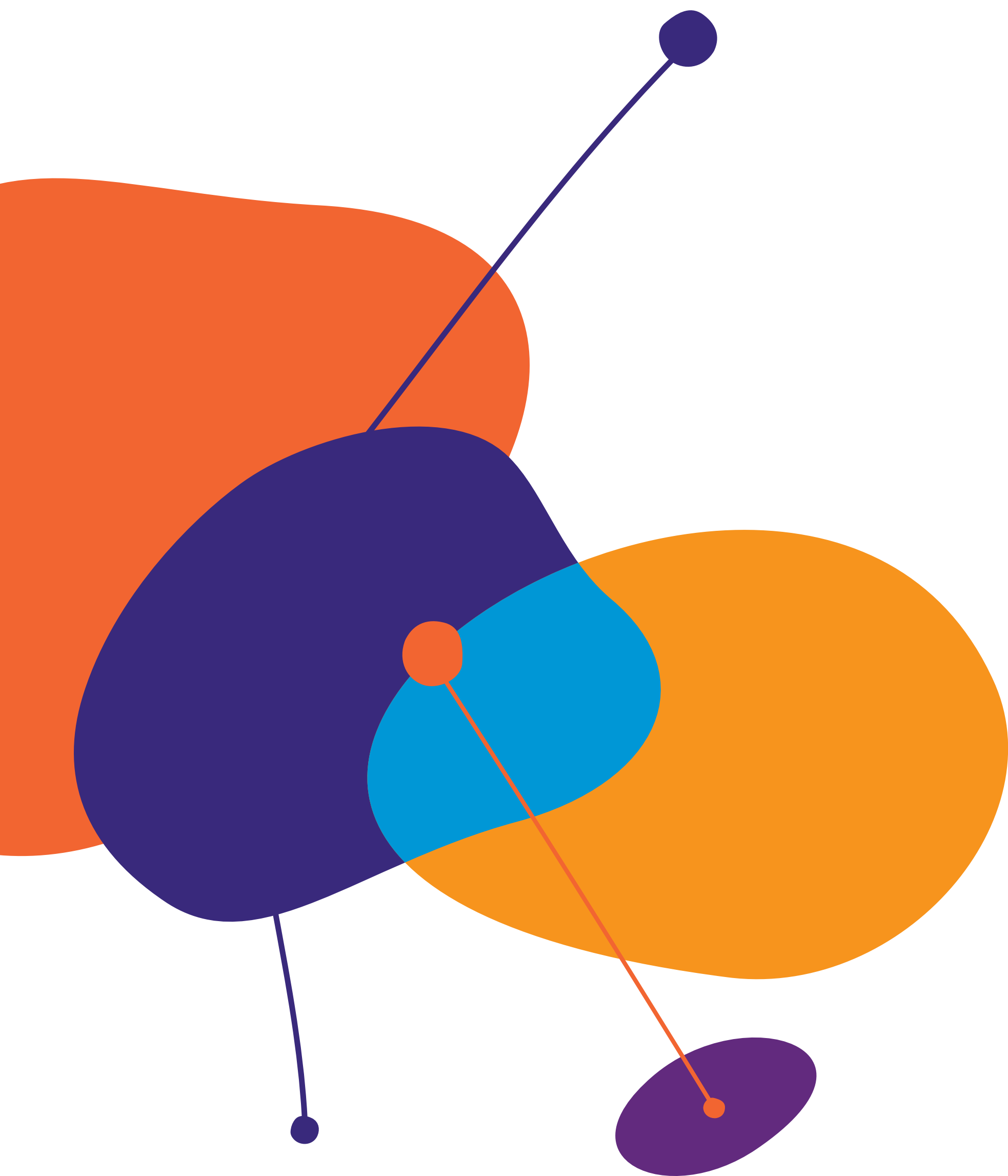


L'UNFPA place les communautés et la culture de l'innovation au cœur de ses efforts, en s'engageant à mettre en place un cadre d'innovation qui soit robuste tout en restant suffisamment souple pour répondre aux contraintes dynamiques de son mandat. L'UNFPA promeut une culture qui encourage la réflexion prospective, la prise de risques mesurés, la pensée créative, l'ouverture à des idées novatrices et à l'itération continue, une mentalité axée sur la collaboration et l'apprentissage par l'échec. Il intègre la prospective et la planification de scénarios dans son infrastructure et sa programmation flexibles et appuie les programmes nationaux innovants qui visent à créer un impact positif pour nos communautés.

L'UNFPA soutient la communauté des innovateurs qui œuvrent pour et avec les femmes et les jeunes, en mettant l'accent sur les innovations menées par des femmes et des jeunes. Une approche participative et axée sur les besoins place les innovations centrées sur l'utilisateur et, plus particulièrement, sur les femmes, au cœur de l'action, tout en s'adaptant à divers contextes. S'il considère que les innovations ne se limitent pas aux avancées technologiques, mais englobent également le changement des normes sociales et des systèmes politico-économiques pour produire un impact plus large, l'UNFPA reconnaît également l'importance d'exploiter et d'intégrer les technologies d'avant-garde et les innovations technologiques fondées sur les droits, équitables et inclusives. Ces innovations doivent s'inscrire dans une démarche consistant à « ne pas

nuire », à prendre des décisions inclusives, à intégrer la sécurité dès la conception, à veiller à la minimisation des données, à garantir la confidentialité et la sécurité des données et à adopter une approche centrée sur l'utilisateur. L'UNFPA considère que l'innovation doit s'appuyer sur la numérisation et le traitement des données pour élaborer de nouveaux produits et services et améliorer l'efficacité opérationnelle. Toutefois, dans le cadre de cette transformation numérique, il est absolument essentiel de mettre en place des pratiques rigoureuses en matière de sécurité des données afin de protéger la vie privée, de maintenir un climat de confiance et d'atténuer les risques. L'UNFPA a adopté une approche globale de la collecte, du stockage, du traitement et de l'élimination des données afin de protéger les informations sensibles contre tout accès non autorisé, toute violation ou toute utilisation abusive.

Pour exploiter l'expertise et les connaissances collectives, l'UNFPA s'appuie sur le travail d'équipe et les réseaux de connaissances en facilitant la collaboration, en encourageant l'échange de connaissances, en œuvrant en faveur d'un écosystème diversifié et inclusif propice à l'innovation, et en développant des communautés de pratique réunissant les parties prenantes.



L'UNFPA intègre les activités liées à l'innovation dans tous ses programmes, faisant ainsi de l'innovation une composante essentielle de son identité. En plaçant l'innovation au cœur de sa programmation, de ses opérations, et de ses activités de planification, de mise en œuvre et d'évaluation pour toutes ses initiatives, l'UNFPA promeut une culture d'amélioration continue, d'adaptabilité et de créativité. Cela renforce sa capacité à relever des défis complexes et à obtenir un impact durable dans le domaine de la SDSR.

Pour favoriser cette culture de l'innovation, l'UNFPA a mis en place des mesures d'incitation et d'autres initiatives destinées à stimuler la créativité et l'expérimentation. Cela suppose de reconnaître et de récompenser les contributions innovantes, d'accepter que le risque fasse partie intégrante de l'innovation, d'encourager les collaborations interdisciplinaires axées sur les résultats et de fournir des plateformes pour la génération et l'étude d'idées. En cultivant un environnement propice à l'innovation et dans lequel l'échec est considéré comme une source d'apprentissage, l'UNFPA libère le plein potentiel de son personnel afin de susciter un changement transformateur et de répondre efficacement aux besoins en constante évolution des populations qu'il sert, et ce, même dans les contextes les plus difficiles.

L'UNFPA se dote de talents tournés vers l'avenir, associe le développement à l'innovation et améliore ses performances organisationnelles. L'organisation crée des systèmes axés sur la demande afin de tirer le meilleur parti de ces talents, libérant ainsi le plein potentiel des membres de son personnel afin de susciter des changements transformateurs et de répondre efficacement aux besoins en constante évolution des populations auprès desquelles elle intervient.

Dans son Plan stratégique 2022-2025, l'innovation compte parmi les six accélérateurs permettant d'atteindre les principaux objectifs transformateurs. L'innovation est étroitement liée à d'autres accélérateurs, tels que les approches fondées sur les droits de l'homme et la transformation de la conception des genres, la numérisation, les partenariats (y compris la coopération Sud-Sud et triangulaire), le financement, les éléments de preuve et les éléments de preuve, le principe consistant à ne laisser personne de côté (en particulier en aidant les personnes les plus défavorisées en premier), la résilience et l'adaptation, ainsi que la complémentarité des activités de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix. L'effet accélérateur de l'innovation se répercute sur les principaux résultats du Plan stratégique, notamment sur la qualité des soins et des services, sur les normes sociales et de genre, sur l'évolution et les données démographiques, sur l'action humanitaire ainsi que sur les besoins des adolescents et des jeunes.

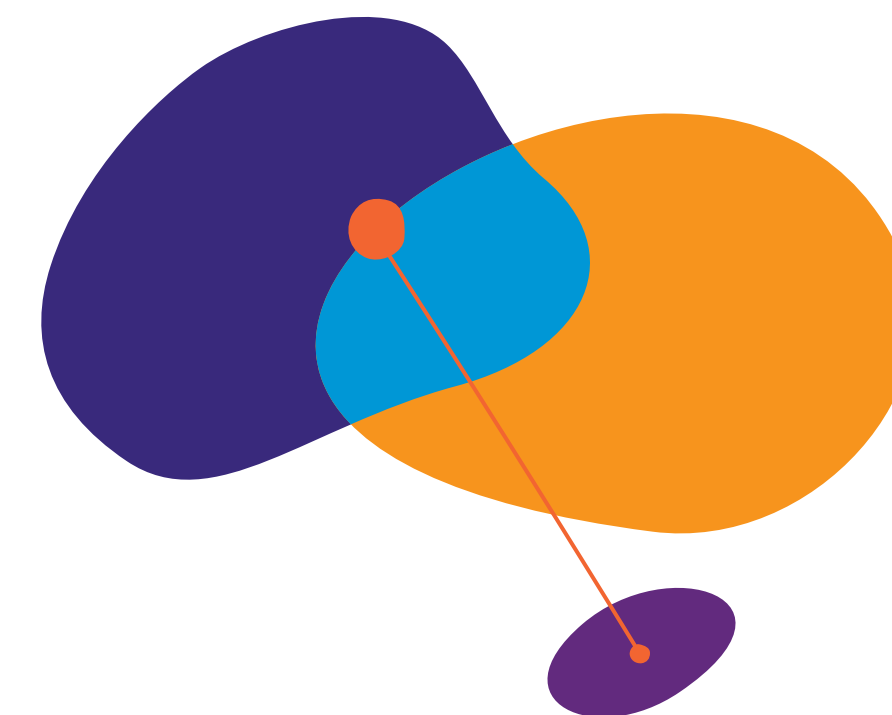


Chacun a un rôle à jouer pour faire progresser l'innovation. À l'UNFPA, l'innovation est soutenue par un réseau de champions, de spécialistes et de points focaux, ainsi que par l'ensemble de la communauté, tant au sein qu'en dehors de l'organisation. Ce réseau soutient les processus d'innovation dans chaque unité administrative en prodiguant des conseils et en mettant des outils à disposition, en partageant les bonnes pratiques et en facilitant la conclusion de partenariats afin de renforcer les initiatives innovantes dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

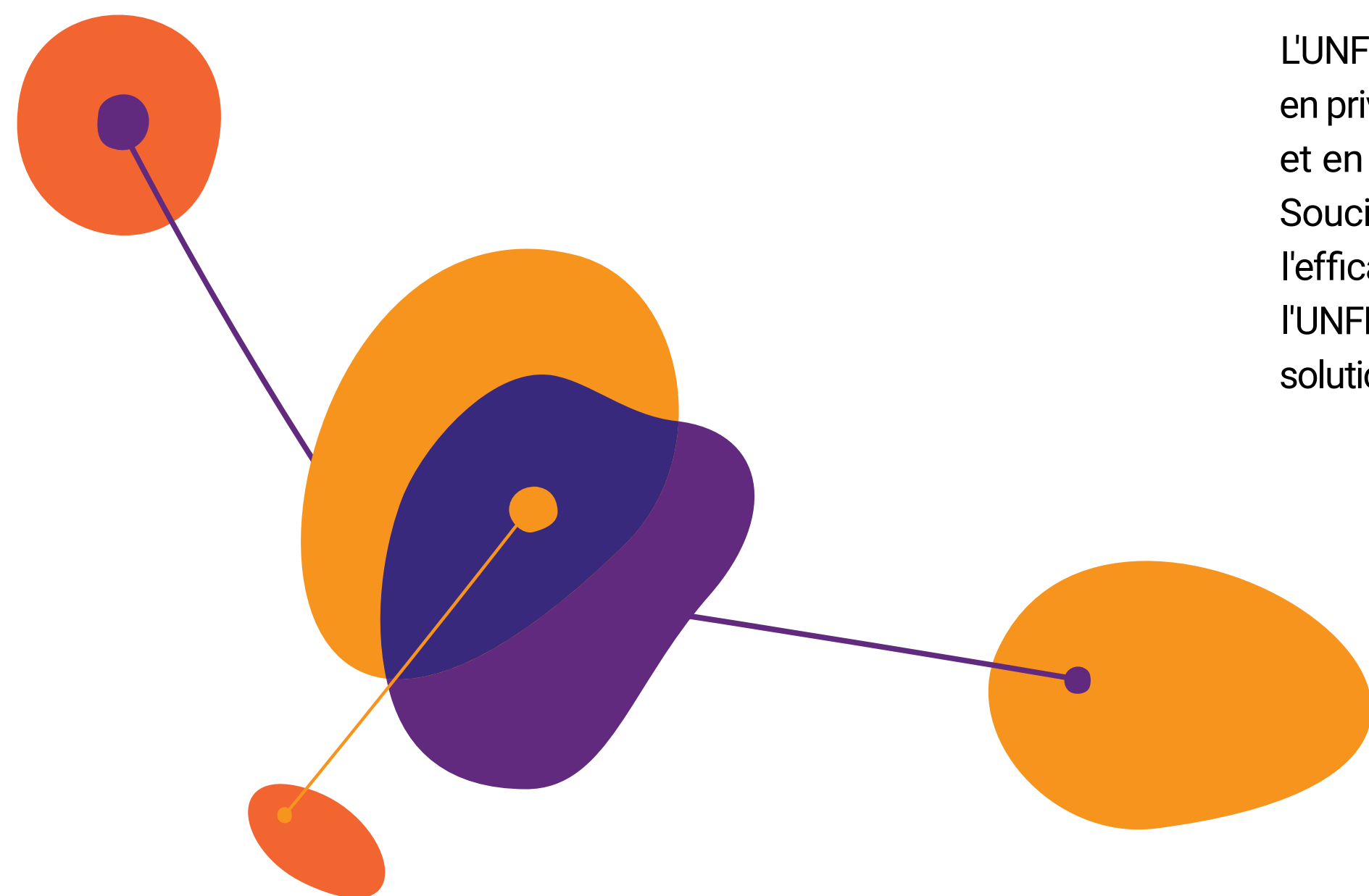
Cette approche contribue à créer un environnement favorable au renforcement des

capacités, à l'assistance technique et au partage des connaissances, tout en encourageant la collaboration interne et externe. Grâce à son fonds d'accélération Equalizer, l'UNFPA investit dans des innovations réalisées par, pour et avec les femmes et les jeunes. Ce fonds permet de mettre à l'échelle des solutions innovantes qui visent à réduire les inégalités, en se concentrant sur des domaines en lien avec le mandat de l'UNFPA.

En consolidant sa culture, son architecture et ses capacités d'innovation, l'UNFPA se positionne comme une organisation plus souple et plus réactive, prête à relever les défis et à produire des résultats mesurables.



VI. La mise à l'échelle des innovations efficaces



La capacité de l'UNFPA à mettre ses activités à l'échelle repose sur le pouvoir transformateur de l'innovation ainsi que sur des actions collaboratives destinées à répondre efficacement aux besoins locaux et mondiaux, et qui favorisent l'adoption de solutions efficaces aux niveaux national, régional et mondial.

L'UNFPA collabore avec un large éventail de partenaires, y compris les secteurs public et privé, afin d'encourager les innovations dans les domaines prioritaires et de mettre à profit l'influence de l'UNFPA à des fins de plaidoyer et de changement social, y compris au niveau des systèmes.

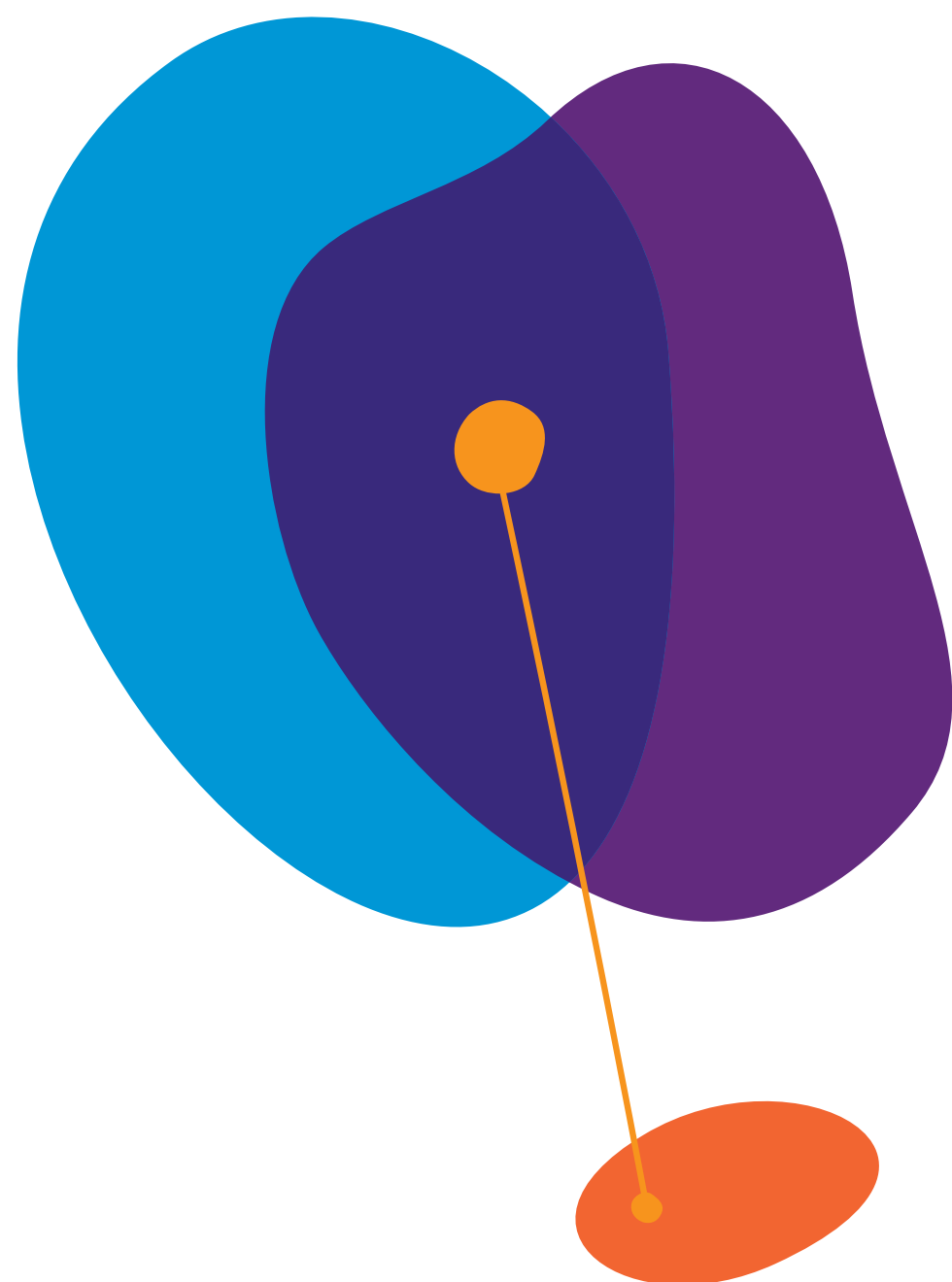
D'une manière générale, la stratégie de mise à l'échelle de l'UNFPA s'aligne sur l'approche décrite dans les boîtes à outils pour l'innovation du **réseau des Nations Unies pour l'innovation**. Elle s'articule autour des phases de conception et d'élaboration, de mise à l'essai, d'accélération et de mise à l'échelle.

L'UNFPA met l'accent sur des approches rentables de l'innovation, en privilégiant au maximum l'utilisation des solutions existantes et en limitant autant que possible la duplication des efforts. Soucieux de promouvoir une culture de la collaboration et de l'efficacité dans le cadre de sa stratégie en matière d'innovation, l'UNFPA s'attache, dans la mesure du possible et lorsque de telles solutions existent déjà, à exploiter et à améliorer les technologies

et les connaissances existantes, à encourager le partage des enseignements tirés, à s'appuyer sur les solutions existantes et à les adapter plutôt que d'en développer de nouvelles *ex nihilo*. Cette approche permet un apprentissage et une adaptation itératifs, et garantit ainsi que les solutions évoluent en fonction des pratiques partagées, des retours d'information en temps réel et des besoins.

Tout au long du cycle de vie de l'innovation, l'UNFPA se concentre sur les innovations réalisées par, pour et avec les femmes et les jeunes.

Accélérer les investissements dans les innovations réalisées par, pour et avec les femmes et les jeunes : L'UNFPA promeut l'innovation pour améliorer la santé et le bien-être des femmes et des jeunes, en mettant l'accent sur la SDSR et la liberté de choix pour toutes et tous. Il ne néglige aucune étape du cycle de vie de l'innovation, de la conception à la mise à l'échelle. L'UNFPA identifie – en s'appuyant sur son réseau –, soutient et finance des innovations prometteuses portées par des femmes, des jeunes ou des groupes vulnérables et marginalisés et susceptibles d'être déployées à l'échelle mondiale.



La mise à l'échelle s'appuie sur des décisions fondées sur des éléments de preuve, ainsi que sur l'utilisation stratégique des données dans le cas des innovations. Ce processus prévoit notamment d'investir dans des innovations dans les domaines de la politique et de la responsabilité, de la qualité des soins et des services, des normes sociales et de genre, de l'évolution et des données démographiques, de l'action humanitaire et des programmes en faveur des adolescents et des jeunes. Dans la droite ligne des principaux accélérateurs du plan stratégique de l'UNFPA, l'organisation reconnaît les effets de l'innovation sur les approches fondées sur les droits de l'homme et les approches sexotransformatrices.

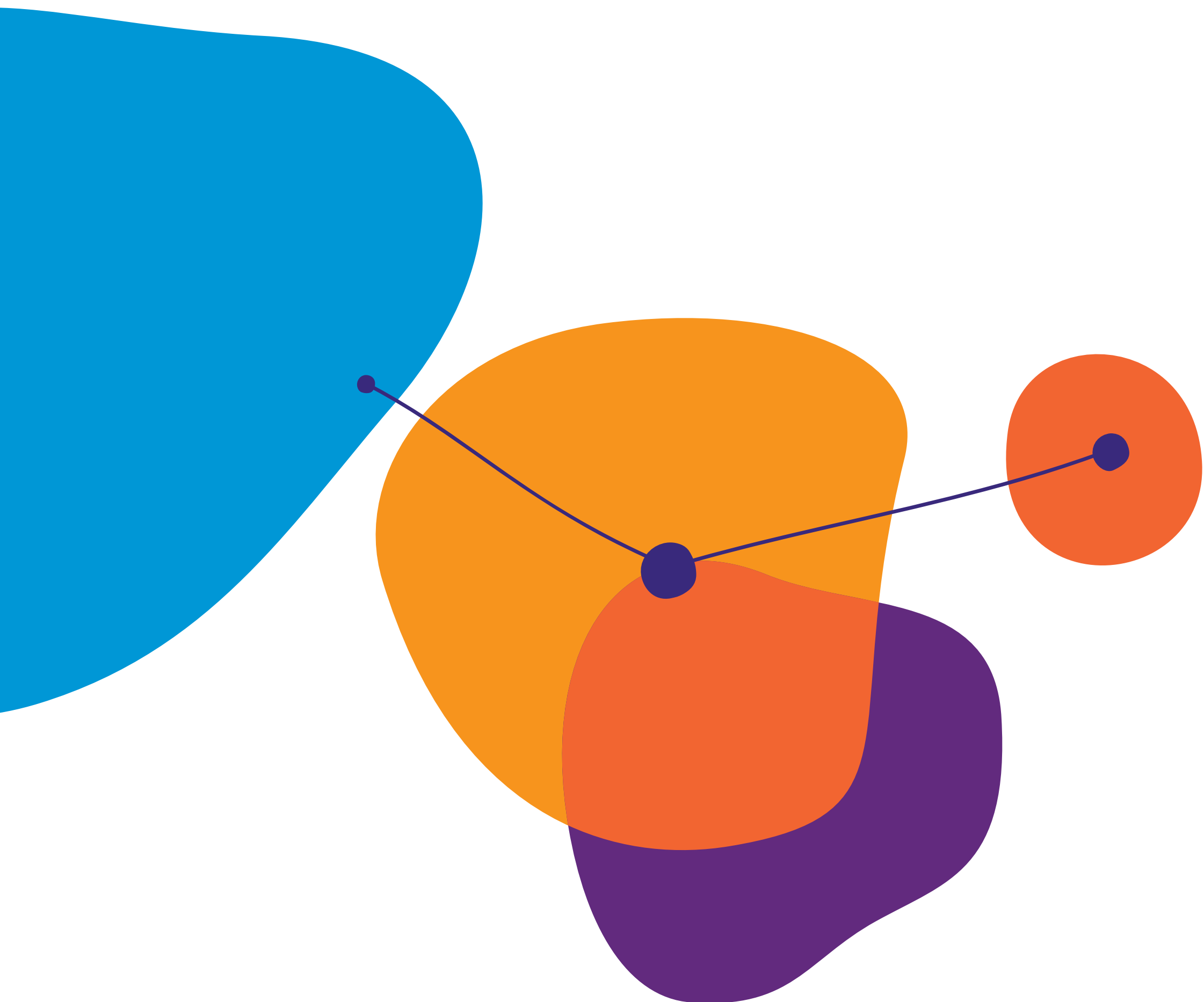
Afin de tirer le meilleur parti des innovations sur le terrain et d'utiliser plus efficacement les ressources financières et techniques, l'UNFPA étudiera et déploiera des technologies de pointe et émergentes et définira une approche systématique permettant d'évaluer et de mettre à l'échelle les technologies performantes.

Faire progresser l'innovation centrée sur les femmes : L'UNFPA a commencé à faire évoluer son discours, qui mettait en avant le manque de financement de la recherche et des innovations dans les domaines de la santé et du bien-être des femmes. Il soutient à présent le financement de solutions portées par des femmes et des jeunes, en collaborant avec les secteurs concernés et le monde universitaire pour élaborer des solutions modulables et rentables axées sur la santé des femmes, et plus particulièrement sur leur santé sexuelle et reproductive.

Cette stratégie s'aligne sur la stratégie « Financing the ICPD Agenda : Implementing the Strategic Plan's Shift from "Funding to Financing" » de l'UNFPA. Il s'appuie sur le mécanisme de financement innovant du Fonds d'investissement stratégique de l'UNFPA, qui fournit un financement catalyseur incitant les pays à concevoir et à mettre à l'échelle des interventions mobilisant des partenariats public-privé afin de renforcer les initiatives des bureaux de pays qui contribuent à ce changement du paradigme du don au prêt.

Veiller à ce que les femmes participent à la conception des innovations à toutes les étapes : L'UNFPA déploie des efforts à l'échelle mondiale pour combler les écarts en matière d'égalité des genres dans la conception des solutions technologiques, scientifiques et financières. Il met de nombreux acteurs en relation afin de garantir la conception de solutions plus inclusives, davantage fondées sur les droits et plus favorables à l'égalité des genres. L'UNFPA et ses partenaires repensent le monde pour s'assurer qu'il tienne compte des femmes et des jeunes dans toute leur diversité, qu'il réponde à leurs besoins et qu'il fasse entendre leur voix.

Mettre les innovations à l'échelle, de l'échelon mondial à l'échelon local et de l'échelon local à l'échelon mondial : L'UNFPA adopte une stratégie multidimensionnelle pour mettre à l'échelle les innovations les plus efficaces, en particulier celles qui tiennent compte des femmes et des jeunes dans tous les aspects de leur conception. Ces innovations s'inscrivent dans le cadre du module d'architecture « De la mise à l'essai à la mise à l'échelle » qui figure dans la **boîte à outils des Nations Unies pour l'innovation**, qui a été approuvée par les agences des Nations Unies.

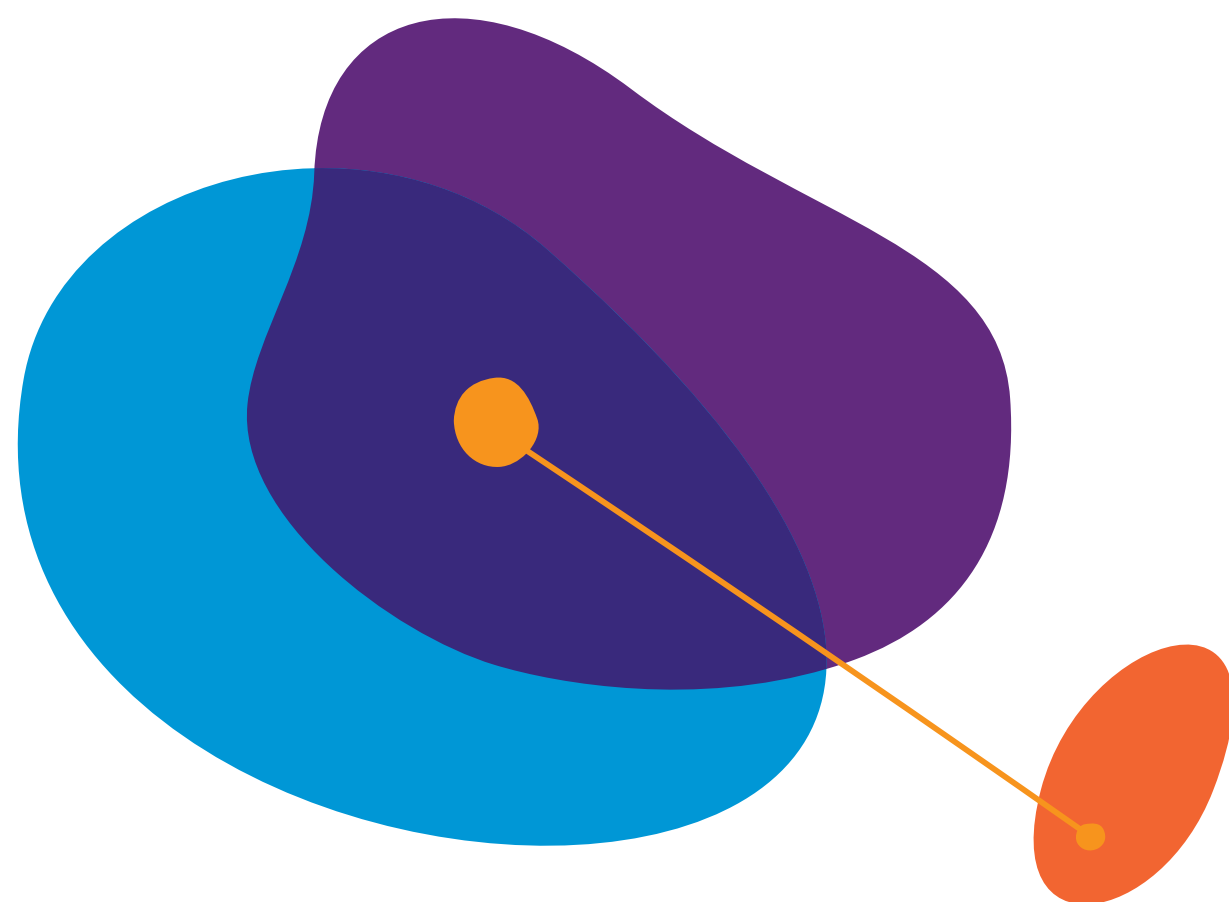


L'UNFPA s'appuie sur l'expertise de ses bureaux de pays pour trouver des solutions innovantes aux défis auxquels sont confrontées les populations les plus vulnérables et les plus défavorisées dans les contextes de développement, de fragilité et d'urgence humanitaire. Il identifie également les innovations locales susceptibles d'avoir un impact à l'échelle mondiale, en encourageant les partenariats visant à partager des connaissances et à mobiliser des ressources, et en utilisant des approches fondées sur des données pour mettre à l'échelle les solutions de manière efficace. Parallèlement, les innovations et les partenariats qui ont fait leurs preuves à l'échelle mondiale sont localisés et régionalisés. La coopération Sud-Sud et triangulaire met en évidence le rôle central que jouent les bureaux régionaux et de pays dans le partage des connaissances, des technologies et des ressources humaines.

L'UNFPA propose divers mécanismes pour aider les innovations à passer du don au prêt, et explore de nouveaux modèles pour soutenir la réalisation des

objectifs programmatiques. Il s'appuie également sur un réseau de professionnels pour accompagner la conception, la mise en œuvre et la mise à l'échelle des initiatives.

L'UNFPA accroît son pouvoir de mobilisation pour étendre la portée et l'impact de son action par le plaidoyer et la collaboration avec ses partenaires, dont il aligne les approches sur les principes de l'UNFPA et des Nations Unies. Cette démarche suppose de faire participer les parties prenantes, en particulier dans les domaines relevant des cinq axes de changement d'ONU 2.0. L'UNFPA met à contribution un réseau de professionnels opérant sur le terrain dans le monde entier, issus aussi bien du secteur du développement que du secteur privé et spécialisés dans l'innovation et la technologie, pour soutenir la conception, la mise en œuvre et la mise à l'échelle des initiatives relevant des domaines thématiques de l'organisation.



Concevoir

- Évaluer les tendances mondiales et locales
- Identifier les possibilités d'impact
- Rechercher des solutions similaires existantes afin d'éviter les doublons
- Identifier les principaux facteurs
- Planifier la mise à l'échelle
- Concevoir une innovation inédite ou perfectionner une innovation existante

Gérer

- Tester les fonctionnalités, la mobilisation et le soutien
- Élaborer des programmes de formation
- Analyser les coûts associés
- Établir une base de référence en vue de mesurer les paramètres au début du projet pilote afin d'éclairer les évaluations ultérieures

Accélérer

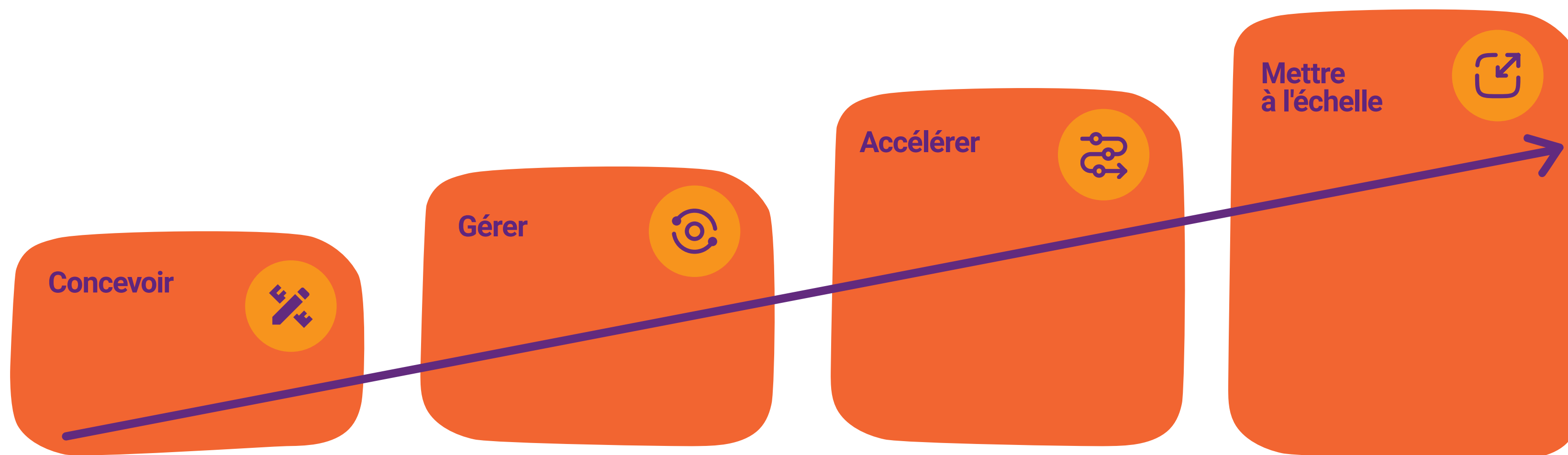
- Identifier les interventions les plus efficaces
- Déterminer la zone géographique ou la population cible en vue d'une mise à l'échelle
- Identifier les ressources nécessaires
- Identifier les ressources nécessaires
- Élaborer une feuille de route en vue de la mise à l'échelle

Mettre à l'échelle

- Mettre en place des mécanismes de financement
- Réaliser la mise à l'échelle avec ou par l'intermédiaire des partenaires
- Partager les connaissances et les bonnes pratiques

Superviser

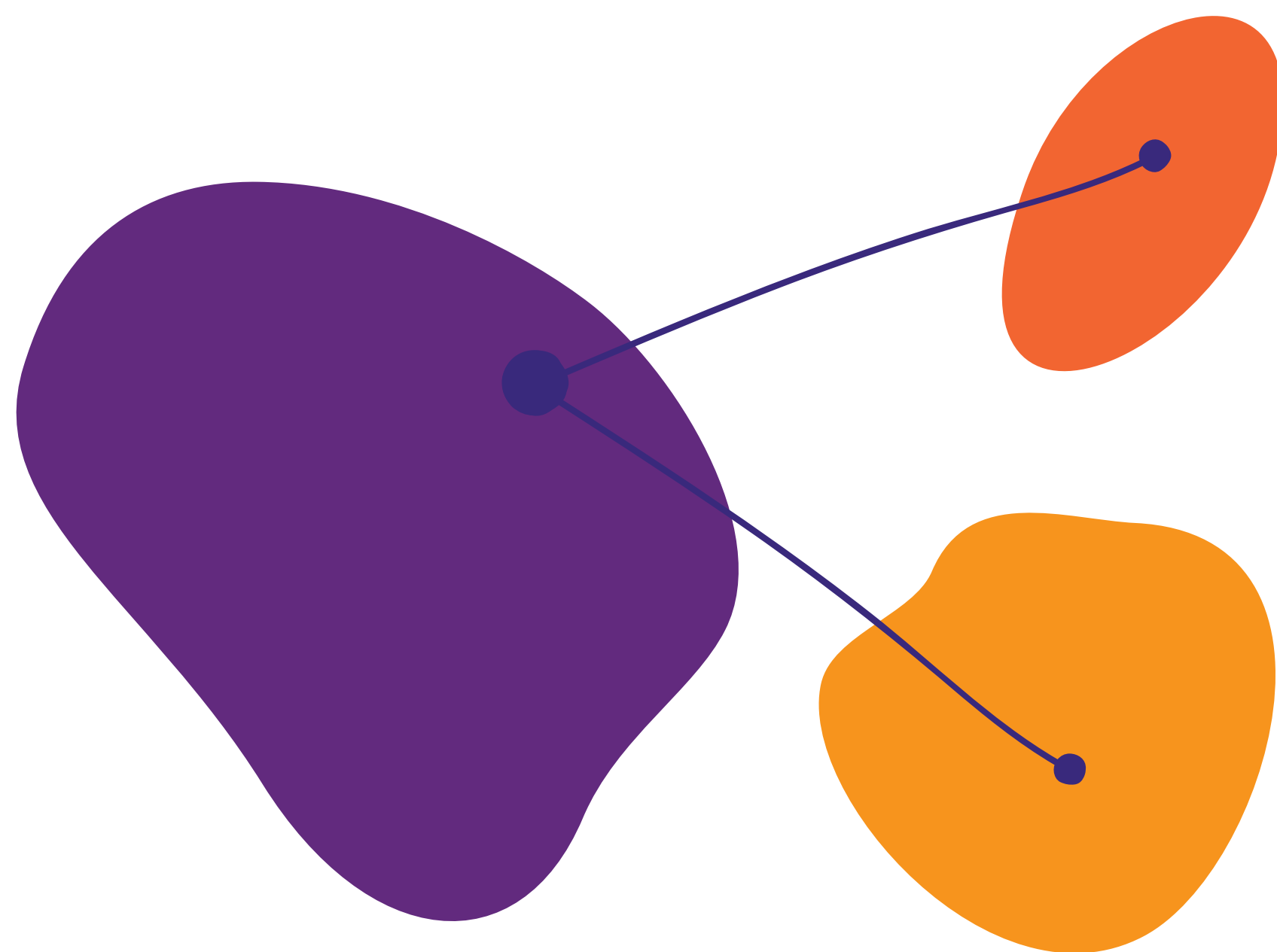
- Gérer les risques
- S'adapter si nécessaire
- Évaluer
- Élargir l'échelle



Favoriser l'innovation par, pour et avec les femmes et les jeunes grâce à des innovations fondées sur les droits, favorables à l'égalité entre les genres et centrées sur les femmes

Figure 3. Modèle de processus de mise à l'échelle

VII. Écosystème de partenariats et d'innovation



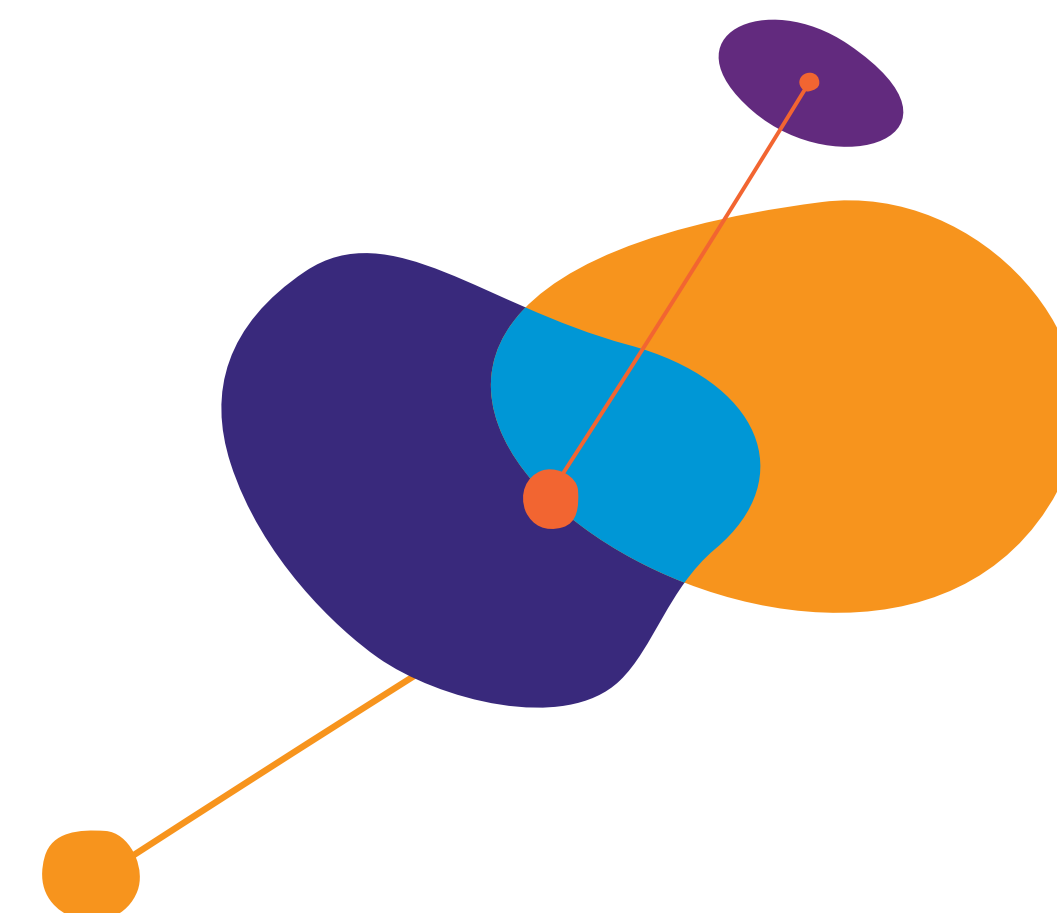
L'UNFPA s'attache en priorité à collaborer avec un large éventail de parties prenantes afin de faire émerger et de mettre à l'échelle des innovations efficaces en matière de santé sexuelle et reproductive et d'égalité des genres. Il met en œuvre une approche multidimensionnelle de l'innovation et se positionne à la fois comme catalyseur, facteur, mobilisateur et facilitateur. Ce faisant, l'UNFPA exploite le pouvoir de l'innovation pour relever les défis qui se profilent, accroître son impact et garantir les droits et la liberté de choix de toutes et tous, en particulier des populations les plus défavorisées.

Catalyseur : en s'appuyant sur l'expertise de divers partenaires stratégiques, notamment de jeunes innovateurs, de groupes communautaires, du secteur privé, du milieu universitaire et des agences des Nations Unies, l'UNFPA fait concorder la construction de l'écosystème d'innovation avec les efforts institutionnels. L'UNFPA se sert des forces combinées de ces partenariats pour créer conjointement avec eux des solutions innovantes qui accélèrent l'impact et améliorent les processus opérationnels.

Facteur : en identifiant les défis, en réalisant des investissements catalytiques et en s'appuyant sur des collaborations stratégiques, l'UNFPA crée un environnement propice à la mise à l'échelle des innovations qui garantissent la SDSR et promeuvent l'égalité et l'équité entre les genres sur l'ensemble du lien entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Ces

efforts visent à faciliter et à encourager les innovations locales ayant un potentiel mondial, à tirer parti de la puissance des partenariats pour échanger des connaissances, à mobiliser des ressources et à utiliser des stratégies fondées sur des données pour maximiser l'impact de ces innovations.

Mobilisateur : conscient qu'aucune organisation ou gouvernement ne peut à lui seul résoudre ces problèmes complexes, l'UNFPA, grâce à son pouvoir de mobilisation, cherche à créer des coalitions autour de solutions innovantes permettant de surmonter les obstacles traditionnels, en sollicitant la contribution du secteur privé, en nouant des partenariats universitaires et en collaborant avec des fondations et des organisations philanthropiques.



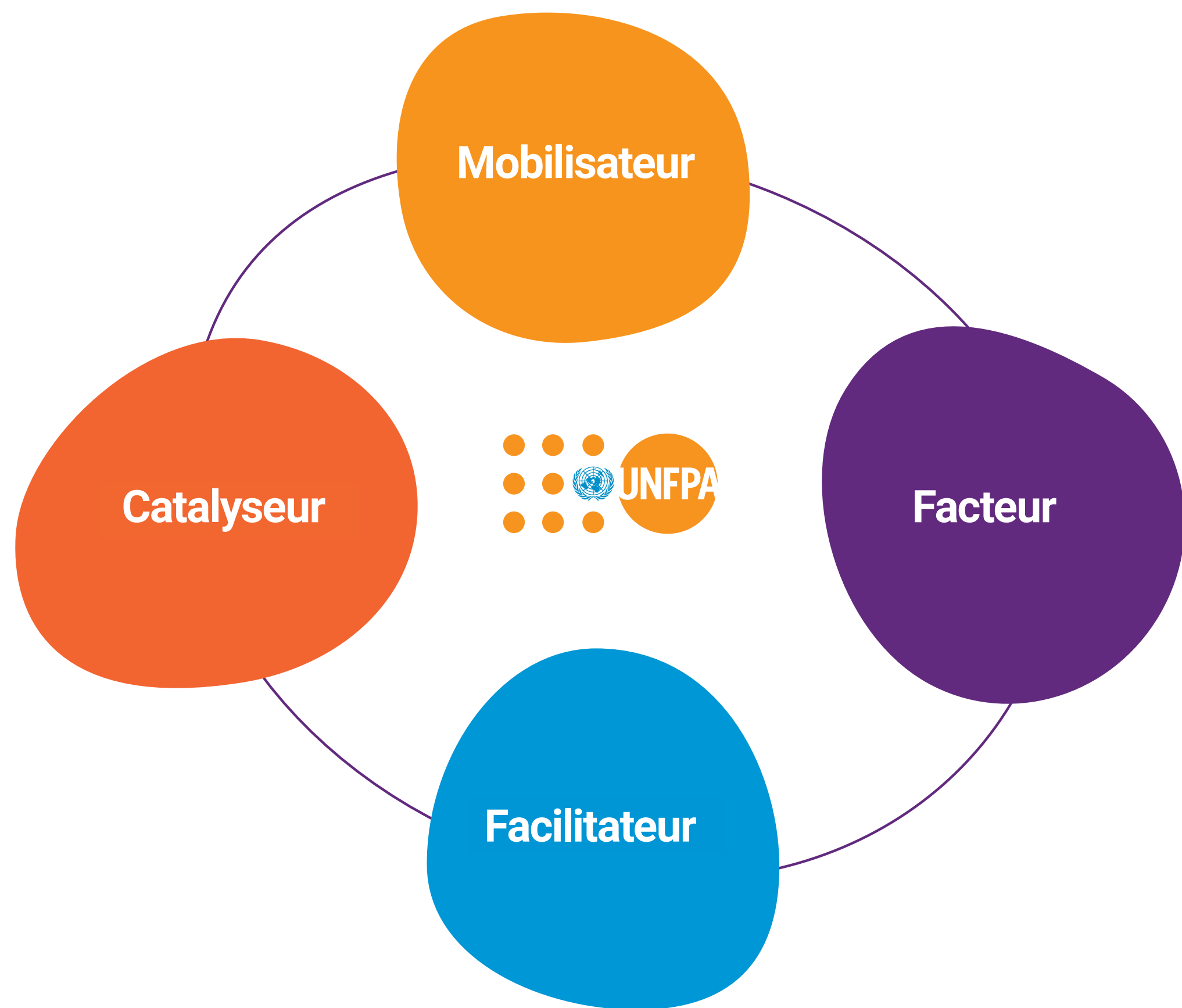


Figure 4. L'UNFPA dans l'écosystème de l'innovation

Nous croyons au pouvoir de la communauté. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la pertinence pour le pays, les approches axées sur la communauté et la mise à l'échelle dans le contexte de notre mandat. Nous réalisons des évaluations des besoins et dialoguons avec les parties prenantes afin d'adapter les initiatives d'innovation aux besoins, aux sensibilités culturelles, aux cadres politiques et aux infrastructures de santé spécifiques à chaque pays. Nous continuons à collaborer avec les communautés locales pour concevoir et mettre en œuvre conjointement des interventions d'innovation sur mesure qui répondent à leurs besoins et renforcent leur confiance.

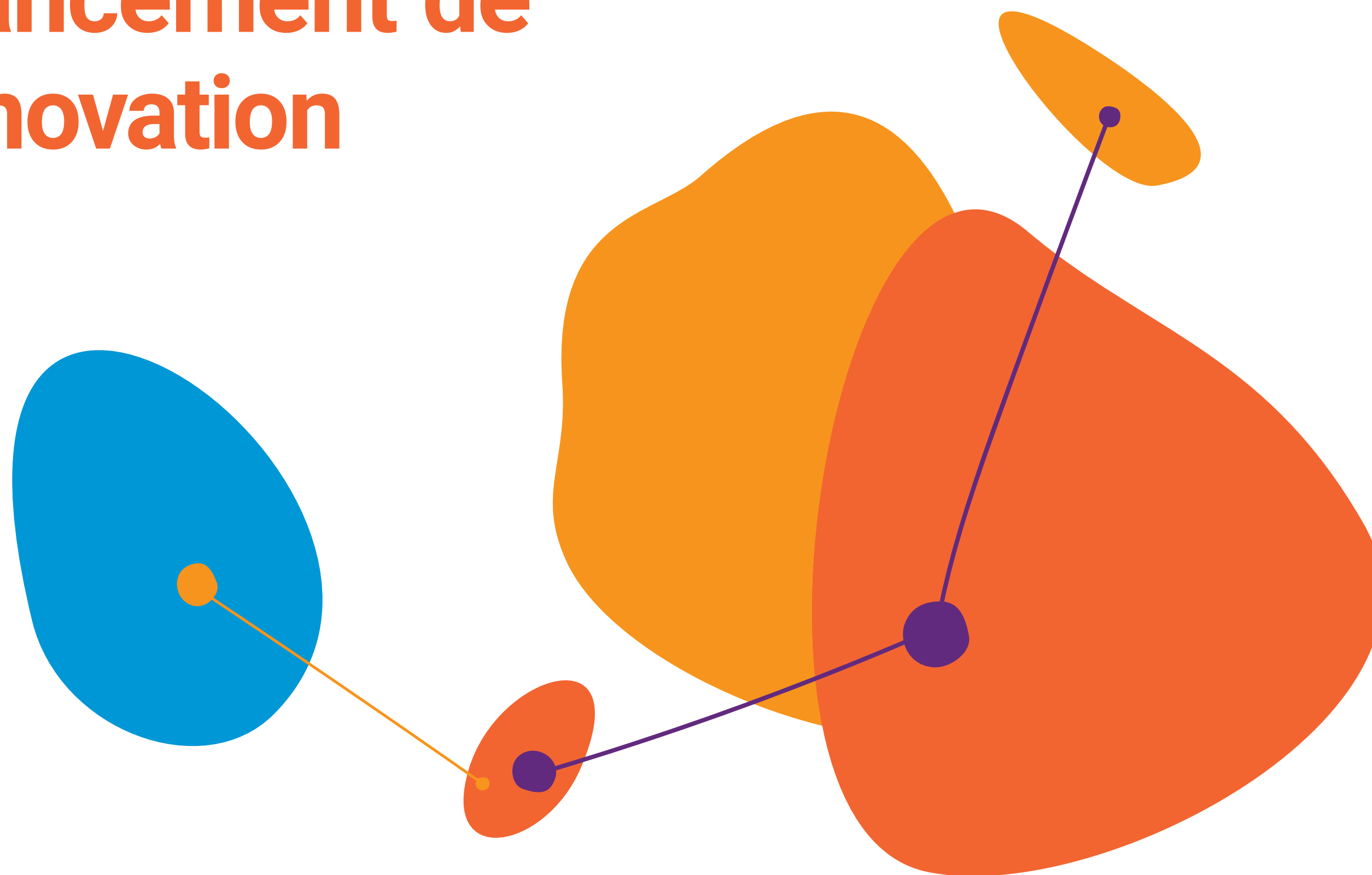
Facilitateur : Conscient de la nature multidimensionnelle de ces défis, l'UNFPA s'engage à fédérer un large éventail de partenaires afin d'élaborer des solutions qui transcendent les obstacles traditionnels qui entravent l'accès des femmes et des jeunes à la santé, à l'éducation et à l'autonomie.

Il s'agit notamment de faciliter la conclusion d'alliances stratégiques avec diverses parties prenantes, notamment des établissements universitaires, des organismes de recherche et des entreprises technologiques, afin d'exploiter leurs connaissances et leurs capacités spécialisées.

En tirant parti des ressources et de l'expertise externes et en mobilisant les parties prenantes mondiales et locales, l'UNFPA améliore l'élaboration et la mise en œuvre de solutions innovantes et favorise la réalisation de ses objectifs transformateurs en matière de SDRS dans le monde entier.

L'une des pierres angulaires de la stratégie de l'UNFPA consiste à collaborer avec les gouvernements pour accélérer la mise à l'échelle durable des innovations, dans la mesure où les structures et institutions du secteur public jouent un rôle déterminant dans l'adoption et la mise en œuvre pérennes de ces solutions. Cette collaboration est essentielle pour obtenir des impacts modulables à long terme, permettre aux acteurs gouvernementaux de se positionner comme les principaux moteurs de la mise à l'échelle durable de l'innovation et garantir que les innovations contribuent de manière significative aux objectifs transformateurs de l'UNFPA.

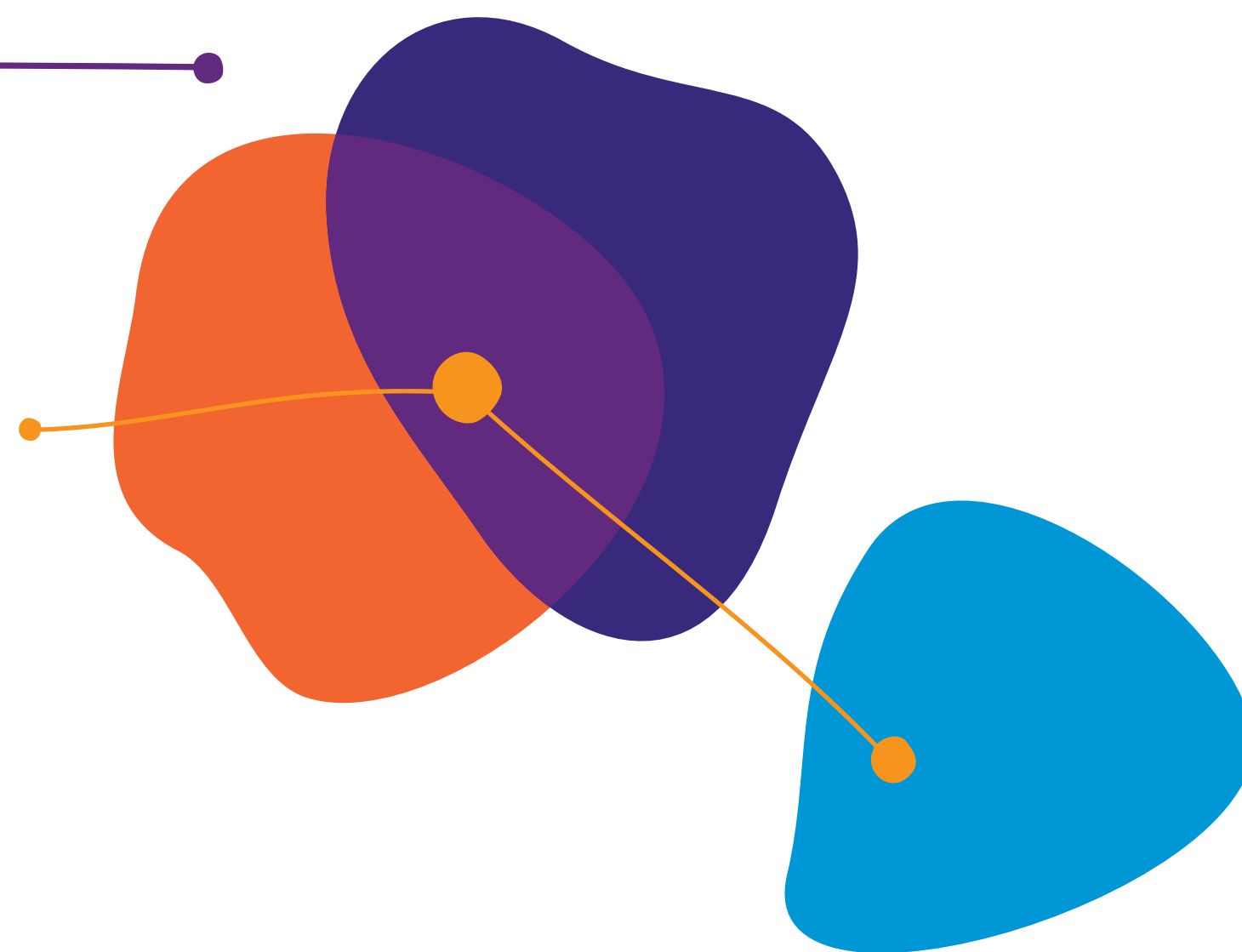
VIII. Tirer parti du financement de l'innovation



La stratégie de mobilisation des ressources de l'UNFPA pour la période 2022-2025 spécifie que l'objectif de l'UNFPA en matière de financement innovant consiste à élaborer des solutions de financement complémentaires et d'élargir les partenariats en vigueur avec les secteurs public et privé. À cette fin, il convient d'explorer les possibilités d'innovation, de financement alternatif et d'investissement d'impact sur les marchés des capitaux et les produits d'investissement d'impact afin de dégager des volumes de financement plus importants.

Cette approche prévoit notamment de recourir à différentes sources de financement, telles que l'investissement d'impact, les obligations sociales et les mécanismes de financement mixte, afin de mobiliser les ressources de manière efficace. L'UNFPA entend catalyser l'investissement durable dans l'innovation en adoptant des modèles de financement innovants, ce qui lui permettra de progresser vers la réalisation de ses objectifs transformateurs en matière de SDRS dans le monde entier.

IX. Accepter le risque dans le contexte de l'innovation



Les secteurs du développement et de l'aide humanitaire continuent d'évoluer à un rythme soutenu, et de nombreuses occasions d'obtenir des avancées décisives naissent de l'exploitation des innovations actuelles. L'UNFPA travaille dans des contextes complexes et fragiles, où il est attendu de l'organisation qu'elle compose avec des niveaux plus élevés de risque contextuel pour progresser efficacement dans la réalisation de ses objectifs programmatiques.

La **Déclaration sur l'appétence pour le risque** a pour but de garantir que les décisions en matière de gestion des risques sont prises en parfaite connaissance du niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour exercer notre mandat, réaliser le Programme 2030, produire des résultats transformateurs et atteindre les objectifs du Plan stratégique.

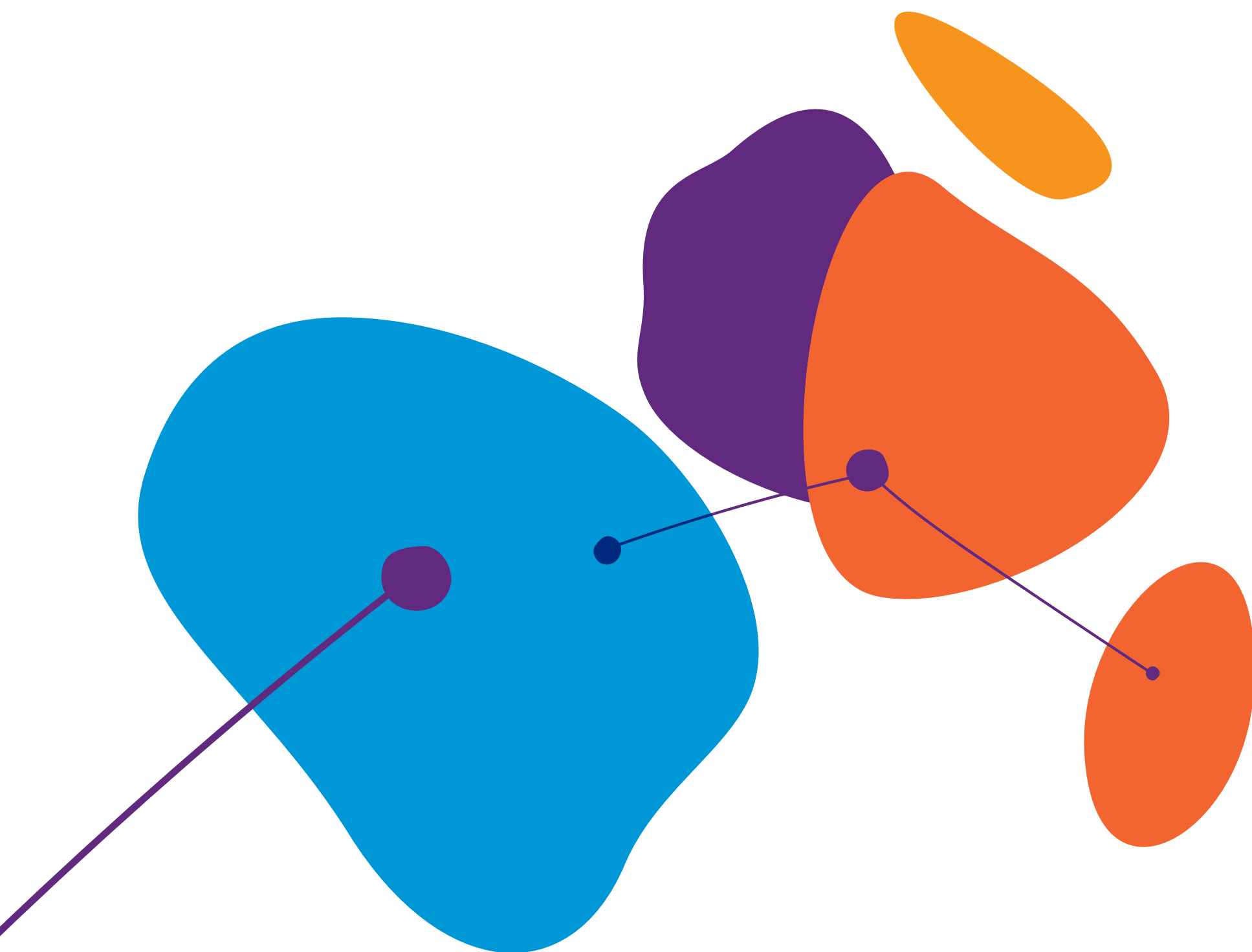
La **Politique de gestion du risque institutionnel** suppose que l'évaluation des risques et les plans d'intervention relatifs aux risques liés à l'innovation suivent le cadre de gestion intégrée des risques de l'UNFPA et soient classés dans différentes composantes pour être évalués par l'intermédiaire de l'application informatique de gestion du risque institutionnel de l'UNFPA.

D'une manière générale, le portefeuille d'innovations de l'UNFPA garantit :

- Une articulation claire de la probabilité et de l'impact potentiel des risques liés à l'innovation à l'aide d'une application informatique de gestion des risques institutionnels.
- Des stratégies structurées de réponse au risque qui prévoient, conformément à la Politique de gestion du risque institutionnel, la possibilité de réduire, de partager, d'accepter et d'éviter les risques identifiés, le cas échéant, et après avoir mené des consultations sur la conception adéquate et fourni des conseils détaillés et un soutien continu en matière de gestion des risques.
- Des mises à jour régulières et l'établissement de rapports transparents à l'intention des parties prenantes sur les risques liés à l'innovation rencontrés et les stratégies d'atténuation adoptées. Nous sollicitons également activement les retours des parties prenantes sur les risques afin de promouvoir la responsabilité et d'améliorer la communication.

L'UNFPA s'engage à prendre les décisions relatives à ses programmes à l'issue d'une analyse complète des risques, afin de garantir que l'organisation contribue efficacement à l'obtention de résultats transformateurs. Nous cherchons à mobiliser l'expertise et les ressources collectives pour assurer une gestion efficace des risques et produire un impact positif grâce à l'innovation.

X. Conclusion



L'UNFPA reconnaît que l'innovation change la donne et accélère la réalisation du Programme d'action de la CIPD et de ses trois résultats transformateurs, à savoir l'élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, des décès maternels évitables ainsi que de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2030.

L'UNFPA privilégie une approche de l'innovation fondée sur les droits, favorable à l'égalité des genres et inclusive, qui associe les populations vulnérables et marginalisées et garantit que les nouvelles solutions s'attaquent aux inégalités les plus profondes dans tous les contextes. La stratégie d'innovation de l'organisation souligne la nécessité de s'intéresser non seulement à la technologie, mais aussi aux normes sociales, au changement des comportements et à l'innovation systémique pour avoir un impact social durable.

L'UNFPA encourage l'innovation à chaque étape de son cycle de vie et met l'accent sur l'importance de la collaboration pour identifier les idées prometteuses, tester des solutions efficaces et mettre ces dernières à l'échelle en vue d'en optimiser l'impact. Conscient que l'innovation désigne un cycle complet et qu'elle ne se limite pas à l'expérimentation de nouvelles technologies, mais qu'elle s'appuie également sur les technologies existantes, l'UNFPA tire parti de l'apprentissage et de l'action collectifs. En cultivant un écosystème d'innovation qui met en relation les jeunes et les femmes qui innovent, les groupes communautaires, le secteur privé, le monde universitaire et les agences des Nations Unies, la stratégie de l'UNFPA entend créer un mouvement

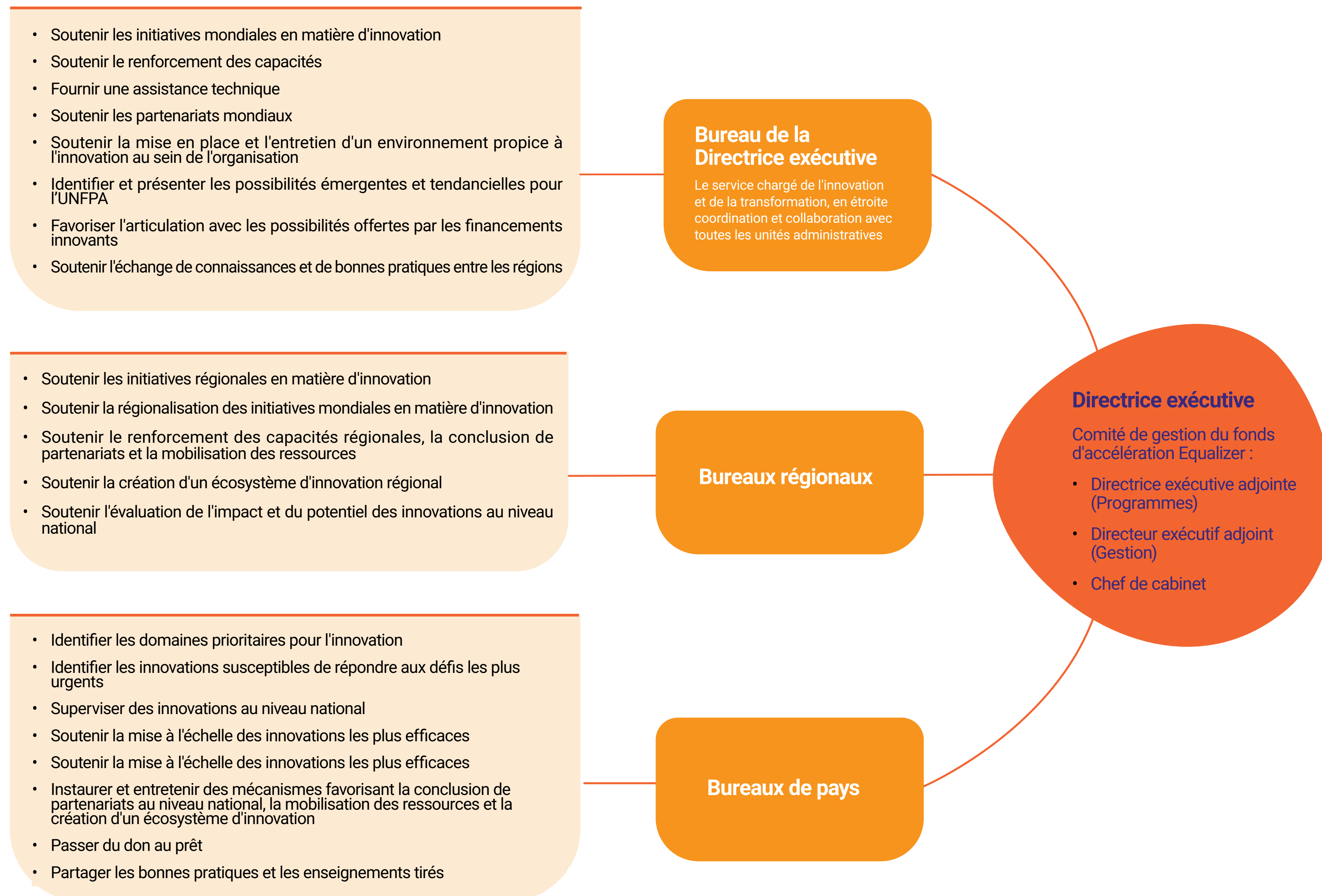
mondial en faveur du changement. Les outils de gestion des connaissances de l'UNFPA orientent le processus de partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés des échecs dans toutes les régions et unités administratives.

Pour stimuler efficacement l'innovation, l'UNFPA s'attache à renforcer ses capacités internes et à promouvoir une culture qui accepte la prise de risques mesurés, valorise les enseignements tirés des succès comme des échecs, et donne la priorité à la collaboration et au partage des connaissances. Cette démarche suppose, entre autres, de renforcer les capacités du personnel en matière de gestion de l'innovation et de mettre en place un système de gestion des connaissances résilient.

La stratégie se concentre sur le changement des systèmes et sur la mise à l'échelle des innovations éprouvées afin d'en maximiser la portée et l'impact. Il convient à cet effet d'adopter une approche fondée sur les données afin d'identifier les solutions et les partenariats les plus susceptibles de faciliter le partage des connaissances et la mobilisation des ressources. En soutenant les innovations locales ayant un potentiel mondial, l'UNFPA s'efforce de mettre les solutions les plus efficaces au service des populations les plus défavorisées et entend autonomiser les femmes et les jeunes du monde entier, de sorte qu'ils puissent faire pleinement valoir leurs droits et leurs choix.

Annexe

Architecture de l'innovation de l'UNFPA





Pour obtenir de plus amples informations ou
pour contacter le Département de l'innovation
et de la transformation, veuillez écrire à
l'adresse suivante :

innovation@unfpa.org

